



**STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES  
RISQUES DE CATASTROPHES AU TOGO**



**RAPPORT FINAL**

**Octobre 2009**

## TABLE DES MATIERES .

LISTE DES ACRONYMES.....	4
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<i>CHAPITRE I</i> .....	7
<b>PROFIL DU PAYS</b> .....	7
<b>1.1 CADRE GEOGRAPHIQUE</b> .....	8
<b>1.2 CADRE ECOLOGIQUE</b> .....	10
<b>1.3 CONTEXTES ADMINISTRATIF, POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE</b> .....	11
<b>1.4 CADRE INFRASTRUCTUREL</b> .....	11
<b>1.5. CATASTROPHES ENREGISTREES AU TOGO</b> .....	13
 <i>CHAPITRE II</i> .....	16
<b>CADRES JURIDIQUE, POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET PROGRAMMATIQUE REFERENTS DE LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES AU TOGO</b> .....	16
<b>2.1.1. CADRE D’ACTION DE HYOGO (CAH)</b> .....	17
<b>2.1.2. STRATEGIE REGIONALE AFRICAINE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (SRARRC)</b> .....	18
<b>2.1.3. LE DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (DSRP)</b> .....	18
<b>2.1.4. MECANISMES DE GESTION DES CATASTROPHES</b> .....	19
<b>2.1.4.1. PLAN ORSEC</b> .....	19
<b>2.1.4.2. PLAN DE CONTINGENCE NATIONAL</b> .....	19
<b>ANALYSE DU SYSTEME D’INFORMATION</b> .....	20
<b>2.2. ETAT DES LIEUX DU CADRE INSTITUTIONNEL DE LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES</b> .....	21
<b>2.2.1 . SYSTEME DES NATIONS UNIES(SNU)</b> .....	23
<b>2.2.2. AUTRES PARTENAIRES</b> .....	24
 <i>CHAPITRE III</i> .....	29
<b>CADRE PARADIGMATIQUE ET CONCEPTUEL D’ORIENTATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES AU TOGO</b> .....	29
<b>3.1. RAPPEL DES FONDAMENTAUX DE LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES</b> .....	30
<b>3.2 UN CHAMP PARADIGMATIQUE ET CONCEPTUEL EVOLUTIF</b> .....	31
<b>3.3 BONNES PRATIQUES, ET LEÇONS TIREES A L’ECHELLE INTERNATIONALE EN MATIERE DE RRC</b> .....	32
<b>3.4 CADRAGE DE LA STRATEGIE</b> .....	33

<b>3.5. PRINCIPES DE BASE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE RRC.....</b>	<b>34</b>
<b>3.6. PRINCIPAUX OBJECTIF DE LA STRATEGIE NATIONALE .....</b>	<b>35</b>
<b>3.7 PRIORITES DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>35</b>
<i>CHAPITRE IV.....</i>	<b>37</b>
<b>CADRE PROGRAMMATIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES.....</b>	<b>37</b>
<b>4.1 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CADRE PROGRAMMATIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>38</b>
<b>4.2 CADRE DE RESULTATS.....</b>	<b>38</b>
<b>5.1.2 RECOURS AUX PARTENAIRES EN DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>54</b>
<b>5.2 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>54</b>
<b>5.2.1 EXECUTION DES ACTIONS AU NIVEAU INTERSECTORIEL.....</b>	<b>54</b>
<b>5.2.1.1 MISSION DE LA PLATE FORME NATIONALE SUR LA RRC.....</b>	<b>55</b>
<b>5.2.1.2 MISSION DU SECRETARIAT TECHNIQUE DE LA PLATE FORME NATIONALE SUR LA RRC.....</b>	<b>55</b>
<b>5.2.2 EXECUTION DES ACTIONS AU NIVEAU SECTORIEL.....</b>	<b>55</b>

## LISTE DES ACRONYMES

<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenu
<b>APG</b>	Accord Politique Global
<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine pour le Développement
<b>CAH</b>	Cadre d'Action de Hyogo
<b>CC</b>	Changements Climatiques
<b>CCNUCC</b>	Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>Centre AGRHYMET</b>	Centre Agro-hydro-météorologique
<b>CNPS</b>	Comité National de Planification des Secours
<b>DE</b>	Direction de l'Environnement
<b>DPC</b>	Direction de la Protection Civile
<b>DRM</b>	Disaster Risk Management/ Gestion des Risques de catastrophes
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>FAO</b>	United Nation Organization for Food and Agriculture Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FRPC</b>	Facilité Mondiale pour la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance
<b>GFDRR</b>	Facilité Mondiale pour la Réduction des Risques de Catastrophes
<b>HCHR</b>	Haut Commissariat pour les Réfugiés
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>OAP</b>	Options d'Adaptation Prioritaires
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PANA</b>	Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
<b>PNAE</b>	Plan National d'Action pour l'Environnement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPTE</b>	Pays Pauvre Très Endetté
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>QUIBB</b>	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
<b>SAP</b>	Système d'Alerte Précoce
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>VIH/SIDA</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquis

## INTRODUCTION

Dans le champ sémiologique des sciences du risque, le concept de **Risque de catastrophe** comporte diverses définitions. Au sens de cette stratégie, le Risque de Catastrophe est une combinaison d'**aléas** et de **vulnérabilité** ainsi que la **capacité de réponse** des acteurs à la fois institutionnels et communautaires exposés. Il y a **catastrophe** lorsque le risque qui présageait son occurrence n'a pas été maîtrisé, à la source, par des stratégies de prévention ou de mitigation. Dans tous les cas, quel que soit le niveau de maîtrise des risques, il convient de se préparer à la gestion de catastrophe car, si le risque est souvent maîtrisé et les catastrophes évitées, il n'en demeure pas moins que des défaillances non calculées, imprévisibles peuvent fausser le système de prévention. Cela conduit les spécialistes de la Réduction des risques à admettre que le « risque zéro n'existe pas ».

Par ailleurs, l'élaboration de Stratégies Nationales de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) a été l'une des recommandations majeures de la résolution 1996/63 du Conseil Economique et Social des Nations Unies. Cette même recommandation figure dans les résolutions 56/195, 58/214 et 58/215 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. In fine, l'objectif visé est de mettre en place des mécanismes nationaux de coordination et d'orientation en matière de RRC articulés aux politiques et cadres de références des politiques de développement des pays tels que les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Le souci est d'ériger la problématique de RRC en priorité nationale, une problématique multisectorielle et pluridisciplinaire impliquant une diversité d'acteurs (l'Etat, la Société Civile, les Acteurs décentralisés, les Partenaires Techniques et Financiers, la recherche, etc.). Sous ce rapport, le système des Nations Unies ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux devraient articuler leurs interventions en matière de RRC à des stratégies nationales eu égard aux paradigmes de coopération en lice tels que la déclaration de Paris sur l'harmonisation, l'alignement et la responsabilité mutuelle entre autres.

Ainsi, le présent document de Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes, constitue-t-il une étape importante dans la gestion globale des crises et catastrophes au Togo compte tenu de l'approche qu'elle prône. A cet effet, la portée holistique et intégrée de ce document permet de combler une lacune notée par l'essentiel des parties prenantes du secteur à savoir le manque de politique et stratégie claires de RRC au Togo assorties d'un cadre programmatique cohérent avec un cadre de résultats à chronogramme précis qui soit partagé par tous les acteurs.

Aussi, la nécessité de formulation d'une Stratégie Nationale résulte-t-elle de plusieurs facteurs concordants à savoir la récurrence des catastrophes naturelles de ces dernières années, la vulnérabilité socio-économiques des personnes victimes, le manque de référentiel stratégique de mobilisation des acteurs, le foisonnement de cadres institutionnels sectoriels et la faiblesse de leur articulation voire de leur coordination.

Toutefois, il faut noter que le Gouvernement a érigé la Réduction des Risques de Catastrophe en priorité nationale en l'intégrant dans le DSRP comme axe majeur et en lui dotant de lignes budgétaires dans le Programme d'Action Prioritaire (PAP). Sous ce rapport, les options et orientations identifiées dans le cadre de ce document stratégique ont fait l'objet d'un processus participatif et itératif ponctué de négociations, de restitutions intermédiaires et de validation des tendances ainsi que les orientations stratégiques, mesures prioritaires, composantes et cadre

programmatische nécessaires pour apporter des mesures correctives aux péjorations identifiées. Le document comprend :

- Une première partie qui présente le profil du pays incluant les cadres géographique, administratif, les déterminants écologique et environnemental, les facteurs démographiques, socio-économiques ainsi que le cadre infrastructurel. La présentation de ces facteurs permet de mieux comprendre la question des catastrophes majeures que le pays a enregistrées au cours de ces dernières années ;
- La deuxième partie traite du cadre politique, institutionnel, stratégique et programmatique mis en place par les pouvoirs publics pour prévenir et apporter une réponse aux différentes crises ainsi que la gestion des phases post-catastrophes. Ces programmes bénéficient souvent de soutien de partenaires bilatéraux ou multilatéraux. Cette partie analyse aussi les mécanismes prévus par le législateur pour gérer les situations d'urgence ainsi que le système d'information global sur la gestion des risques de catastrophes. Il s'agit globalement de faire un focus sur le système d'alerte précoce (qui constitue un résultat majeur dans le cadre du soutien du PNUD au gouvernement), sur la cartographie sommaire des risques de catastrophes a été réalisée en partie, sur le système météorologique national, l'analyse de vulnérabilité des terroirs face aux crises et catastrophes ;
- La troisième partie définit le cadre paradigmatique et conceptuel de RRC ainsi que leur modalité d'intégration dans le cadre d'une telle stratégie. Cette démarche permet d'indiquer les orientations stratégiques à conférer à ce présent document ;
- La quatrième partie introduit le cadre programmatique de mise en œuvre de la stratégie nationale. Elle intègre spécifiquement les composantes ainsi que les activités majeures à réaliser pour rendre opérationnel le cadre stratégique. Elle précise également les modalités d'exécution pratique du cadre programmatique national.

*CHAPITRE I*

# **PROFIL DU PAYS**

Ce chapitre analyse les déterminants politique, écologique et environnemental, démographique, socio-économique, infrastructurel qui façonnent en partie le niveau de vulnérabilité ou de résilience des institutions et des communautés togolaises. Dans le même chapitre figurent le profil historique des principaux cataclysmes enregistrés. La présentation des facteurs et déterminants de risques associés au profil historique des catastrophes conduisent à mieux affiner la typologie de la vulnérabilité face aux aléas au Togo. Elle livre aussi les facteurs explicatifs des catastrophes majeures.

## **1.1 Cadre géographique**

Pays situé sur la côte du golfe de Guinée, le Togo est limité au sud par l'Océan atlantique, au nord par le Burkina Faso, à l'est par le Bénin et à l'ouest par le Ghana. Le Togo couvre une superficie de 56.600 km.<sup>2</sup> Ce pays s'étend du nord au sud sur 660 Km avec une largeur qui varie entre 50 et 150 Km. La population a été estimée à 5.465.000 habitants en l'an 2007 (DSID, 2005). Les régions Maritime et Plateaux concentrent 67% de la population nationale. La densité est estimée à 97habts/Km<sup>2</sup>. 59% de la population Togolaise est rurale.

Au point de vue climatologique, deux grands régimes influencent le pays. Il s'agit du régime tropical soudanien au nord avec une saison pluvieuse qui va de Mai à Octobre et une saison sèche de Novembre à Avril. Dans cette zone, la pluviométrie varie de 900 à 1300 mm par an, avec une température moyenne de 28°C. Le régime tropical guinéen du sud est caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses de durées inégales avec une pluviométrie se situant entre 900 et 1600 mm/an et une température moyenne de 27°C. Entre les deux régimes, il existe une zone de transition avec une seule saison pluvieuse avec une légère diminution de la pluviométrie en août ou en septembre. La vitesse moyenne du vent est de 2 m/s et la durée moyenne de l'insolation est de 6 heures 37 minutes par jour. L'évapotranspiration moyenne est de 1540 mm/an.

*Carte administrative du Togo*





Source : J.C Barbi er, ORSTOM, juin 1991.

## 1.2 Cadre écologique

Le Togo dispose de cinq grandes classes de sols qui sont : les sols minéraux bruts et peu évolués d'érosion, les sols ferrugineux tropicaux qui couvrent 48% de la superficie nationale, les sols ferrallitiques, les vertisols et para-vertisols et les sols hydromorphes. Ces sols se caractérisent par endroit en une carence en matière organique et en potassium et ailleurs affectés par l'érosion et une baisse continue de leur fertilité. Les sols du cordon littoral, profonds et sableux sont très exposés à l'érosion côtière.

Au plan hydrographique, le Togo est subdivisé en trois grands bassins :

- le bassin de l'Oti et ses affluents, une entité entière du bassin de la Volta, couvrent près de 47,3 % du territoire. La période des hautes eaux se situe entre août et octobre, et celle des basses eaux de décembre à juin ;
- le bassin du Mono occupe le tiers central et tout l'est du Togo. Par sa superficie (37,5% du territoire), il représente le deuxième bassin du pays. Il existe une seule période de hautes eaux entre Juillet et Octobre. La durée de la période sans écoulement varie de 30 à près de 130 jours.
- le bassin côtier du Lac Togo comporte trois composantes dont l'Ouest qui draine les eaux du Zio, le centre qui draine celles du Haho, et le Sud formé par le bassin propre du Lac Togo. L'ensemble du bassin côtier couvre une superficie estimée à 14,3% avec un régime équatorial de transition en relation avec celui des pluies : deux saisons sèches alternant avec deux saisons de pluie.

La réserve moyenne des eaux souterraines du socle est estimée à 8,71 milliards de mètres cubes, tandis que celle du bassin sédimentaire côtier est comprise entre 61 000 000 et 64 000 000 m<sup>3</sup>. Le manque de maîtrise de ses ressources en eaux conduit le Togo à enregistrer des catastrophes hydrométéorologiques dont les plus importantes sont les inondations de 2007, 2008 et 2009. En effet, ce sont les pluies enregistrées durant ces périodes qui ont fait déborder les fleuves Oti, Mono Zio, et Haho provoquant des inondations dans les villages situés dans les bassins des cours d'eau des régions Maritime et Plateaux et ont affecté environ 35 000 personnes. Les inondations de 2008 et 2009 ont aussi emporté plus de 11.688 hectares de terres cultivées.

Au plan floristique, les formations végétales constituent l'essentiel des écosystèmes togolais :

On distingue, au centre-ouest, des forêts semi-décidues aujourd'hui très dégradées, parcourues par des savanes guinéennes qui dominent toute la moitié Sud du pays. Dans la moitié Nord, les écosystèmes sont dominés par des savanes soudaniennes entrecoupées par des forêts sèches ou des forêts claires selon les localités. Le potentiel végétal du littoral est constitué de forêts particulières, les mangroves soumises à des pressions humaines très sévères. Les forêts galeries et ripicoles parcourent l'ensemble du pays.

Ces écosystèmes constituent des habitats pour une gamme de variétés d'espèces fauniques dont les plus remarquées sont les mammifères, les reptiles et les insectes.

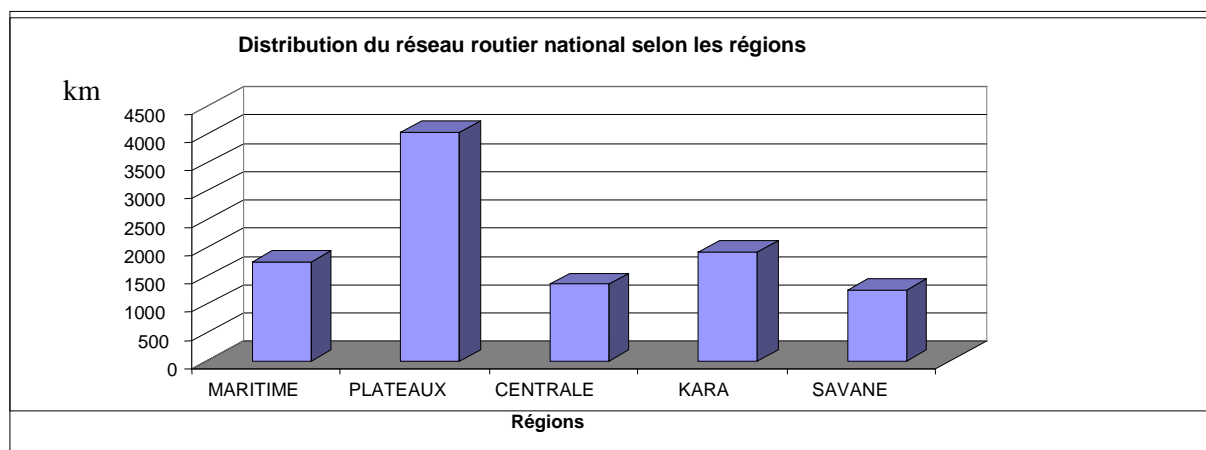
### 1.3 Contextes administratif, politique et socio-économique

**Aux plans administratif et politique**, il importe de souligner que le Togo est doté d'un régime semi-présidentiel. Le pouvoir législatif est bicaméral et est composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Il est divisé en cinq (05) régions : Région Maritime, Région des Plateaux, Région Centrale, Région de la Kara et Région des Savanes. Le pays compte trente **cinq** (35) préfectures et **une** (01) sous-préfecture. Les collectivités territoriales sont : les Communes, les Préfectures et les Régions. Il importe de signaler que depuis les années 90 le Togo a enregistré des troubles socio-économiques cycliques qui impriment un impact négatif au développement du pays ainsi qu'aux réformes entamées portant notamment sur la décentralisation. Cette situation a durement insufflé une dynamique involutive à l'Aide Publique au Développement (APD). C'est ainsi que l'indice de Développement Humain (IDH) a baissé de 0,510 en 1995 à 0,495 en 2004 contre une tendance ascendante sur la décennie précédente. De même selon l'enquête QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être) réalisée en 2006, 61,7% des Togolais vivent actuellement en dessous du seuil de la pauvreté. La situation est encore plus difficile en milieu rural où l'incidence de pauvreté est de 74,3%.

Toutefois, le Gouvernement a engagé depuis 2005 d'importantes réformes destinées à apaiser le climat politique et servir de terreau à la satisfaction de ces déclencheurs. Il s'agit notamment de la signature en août 2006 de l'Accord Politique Global (APG) qui a permis la mise en place d'un Gouvernement d'union nationale, l'installation d'une Commission Electorale Nationale Indépendante et la mise en place de mesures portant sur la sécurité et la protection des droits humains. Dans la même perspective, le Togo a conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) un programme de référence couvrant la période d'octobre 2006 à juin 2007, en vue d'une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) avec cette institution. Ces avancées ont permis au Togo de reprendre la coopération financière avec la Banque Mondiale avec comme résultat majeur la préparation d'un plan d'actions incluant les services d'aides humanitaires aux communautés locales qui a eu lieu en juin 2008. De même une conférence des bailleurs de fonds s'est tenue en septembre 2008 autour du Programme Intérimaire d'Actions Prioritaires (PIAP).

### 1.4 Cadre infrastructurel

Le réseau routier Togolais enregistre une longueur de 10 308, 6 km de route dont 65% de pistes rurales, 16,67% de routes revêtues, 13,4% de routes non revêtues et seulement 4,2% de voirie urbaine. La distribution du réseau routier national évolue d'une région à une autre.



Source, Ministère des Travaux Publics et des Transports, 2009

Il importe de signaler que le financement du secteur routier est entrain de connaître une forte diminution. Ainsi, entre 2000 et 2005 les dépenses publiques qui lui sont destinées ont passé de 26 à 15 milliards de FCFA. Quant aux ressources extérieures destinées à ce secteur elles ont diminué dans la même période de 19 à 7 milliards de FCFA. Cette situation s'est exacerbée avec les inondations qui ont frappé le Togo.

Ces cataclysmes ont affaibli le réseau routier et endommagé un nombre important d'ouvrages d'art et hydraulique. C'est le cas de l'effondrement du Pont d'Amakpapé, sur la route Nationale reliant le Togo au reste de l'Interland. De plus, plus de 300 km de routes rurales ont été gravement endommagées. Ces dommages impactent négativement sur la rapidité et l'efficacité des secours en situation d'urgence liées aux catastrophes.

De plus, la destruction des infrastructures de transport a entravé la capacité des Togolais des milieux ruraux à s'engager dans des activités économiques. La destruction des routes et des ponts a également touché l'économie nationale. D'après le document *Disaster Reduction Management Plan* produit par la Banque Mondiale sur le Togo, les grosses sociétés travaillant au Togo et qui génèrent des recettes fiscales à l'État ont été frappées par la flambée des prix du transport. En outre, le Togo a perdu des droits de douanes et ceux liés à l'importation que procurent les pays enclavés tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger qui dépendent du port de Lomé pour leur importation et exportation des biens durant cette crise.



*Rupture du pont sur la route nationale N°1 à AMAKPAPÉ*

Toutefois, en dépit des dysfonctionnements notés plus haut, le Togo vient d'élaborer une politique de réhabilitation et d'entretien du réseau routier qui couvre la période 2009-2013. Cette politique est articulée aux orientations du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

## 1.5. Catastrophes enregistrées au Togo

Le Togo subit au rythme des changements climatiques, des contextes sociopolitiques et du développement économique, un ensemble de risques majeurs d'origine naturelle et anthropique. Ces risques sont liés aux inondations, aux crises politiques, à la sécheresse, à l'érosion côtière, etc. Si ces risques ont des origines différentes, leur dénominateur commun est le basculement des ménages dans la pauvreté, le relâchement des efforts du développement enclenché par l'Etat et ses partenaires au Développement, la déstructuration du cadre macro-économique etc.

Déjà en 1862, le Togo a enregistré un tremblement de terre. Cette même catastrophe est encore survenue en 1906, en 1911 et en 1913. Dans ce même registre, des glissements de terrain ont eu lieu dans les années 1988-1989. De plus, Entre 1925 et 1992, le Togo a enregistré 60 inondations urbaines et rurales qui ont causé des dégâts matériels et pertes en vies humaines (SODOGAS A. V., GOMADO K., 2006). Les années 2007 et 2008 ont été particulièrement marquées par des inondations aux conséquences sociales et économiques désastreuses pour le pays. On y a noté des pertes en vies humaines, la destruction massive d'infrastructures routières, des maisons d'habitation et des champs. Ces phénomènes autrefois, localisés prioritairement dans les Régions Maritime (Préfectures de : Golfe, Lacs, Zio) et Savanes (Préfecture de Kpendjal), se sont généralisés ces dernières années à travers tout le pays.

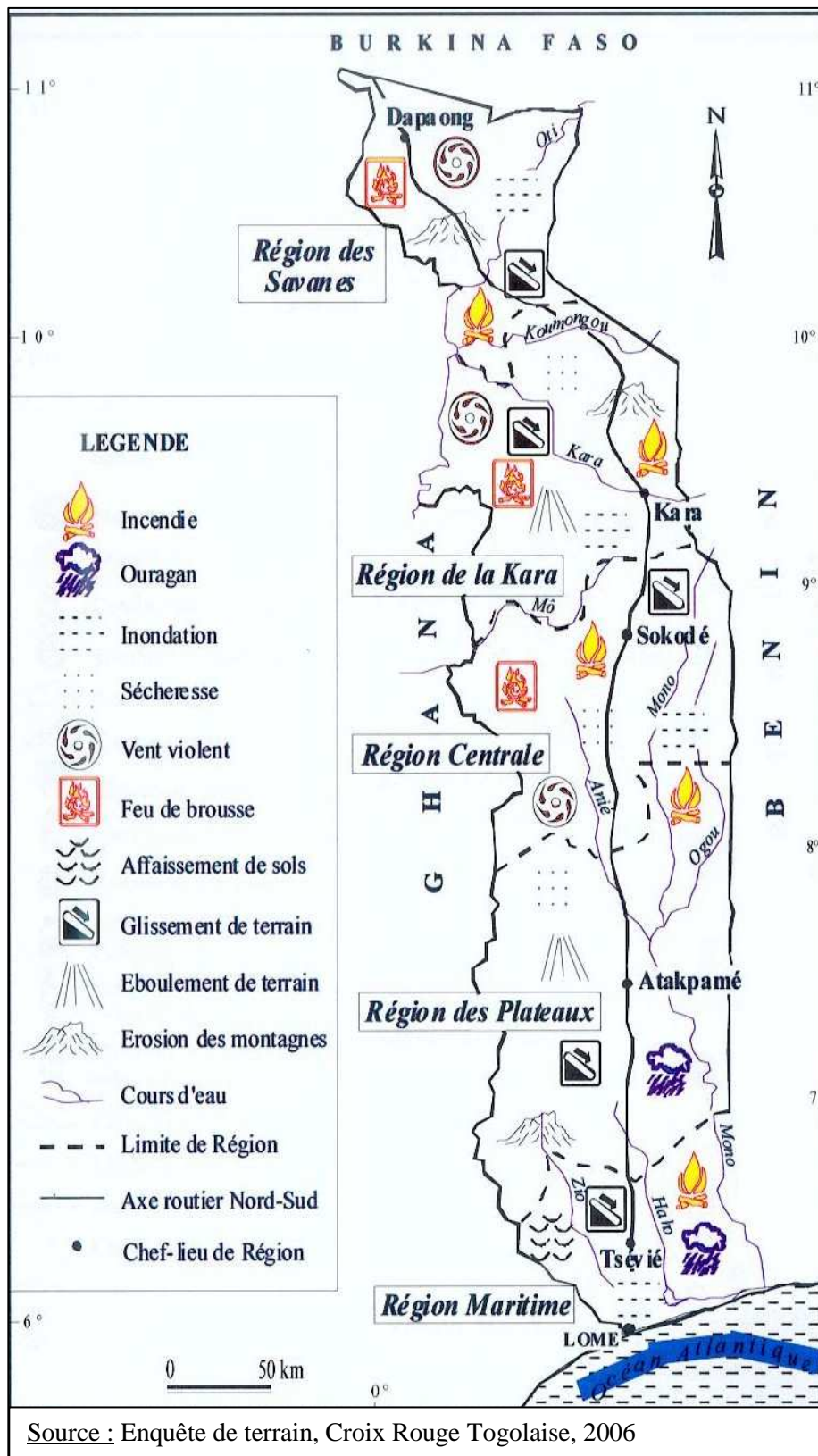
En 2007, le communiqué officiel du Gouvernement dresse le bilan suivant : 20 personnes décédées, 58 blessées et 34 000 personnes déplacées. Dans le même bilan on note 22 129 cases détruites, 101 ponts et ponceaux cassés, défoncés ou emportés par les eaux. On dénombre également 46 écoles et collèges endommagés ou détruits, et 3 dispensaires infréquentables. Dans l'Oti, plus de 1500 hectares de cultures vivrières ont été détruits.

En 2008, le rapport d'évaluation conjointe produit par le SNU communique que le désastre aurait affecté entre 30 000 et 40 000 personnes. Ce cataclysme a fait six (06) morts, 4000 ménages affectés soit environ 20 000 personnes. En 2009, le nombre de morts se chiffre à 12 dont 04 par noyade et 08 par effondrement de cases. D'importants dégâts matériels et infrastructurels ont été notés dans les mêmes périodes. Sommes toutes, ces crises ont fragilisé tous les secteurs de la vie économique et sociale togolaise. En l'absence d'une évaluation approfondie des pertes et dommages, les bilans présentés ne peuvent être qu'approximatifs.

En plus des inondations, le Togo a connu trois grandes **sécheresses** qui ont provoqué une famine sévère entre 1942 – 1943, 1976 -1977, et 1982-1983. Ce phénomène est surtout localisé dans les Régions des Savanes, Kara, Maritime et dans l'Est de la région des Plateaux. Elle est caractérisée par une augmentation progressive de la température ambiante, une diminution de la pluviométrie, du nombre de jours de pluies et du ratio pluviométrie/évapotranspiration potentielle (P/ETP). Les impacts environnementaux sont surtout la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.

Il s'y ajoute le **phénomène de l'érosion côtière** qui, à l'origine, était une réaction de dynamique du littoral à la construction des infrastructures hydroélectriques et portuaires dopé par la montée du niveau de la mer consécutive au réchauffement de la planète. Les données relatives à l'érosion côtière dans les conditions actuelles indiquent en moyenne un recul du trait de côte de 5 m/an. Les conséquences en superficie de terre perdue seront importantes. Avec une forte infiltration des eaux marines dans le système des cordons, les biseaux salés vont progresser rapidement et l'interface eau douce/eau salée va remonter, réduisant ainsi l'épaisseur de la réserve phréatique d'eau douce à eau saumâtre ; ce qui entraînera de fortes pénuries d'eau douce.

*Carte de distribution des Catastrophes naturelles par régions économiques au Togo*





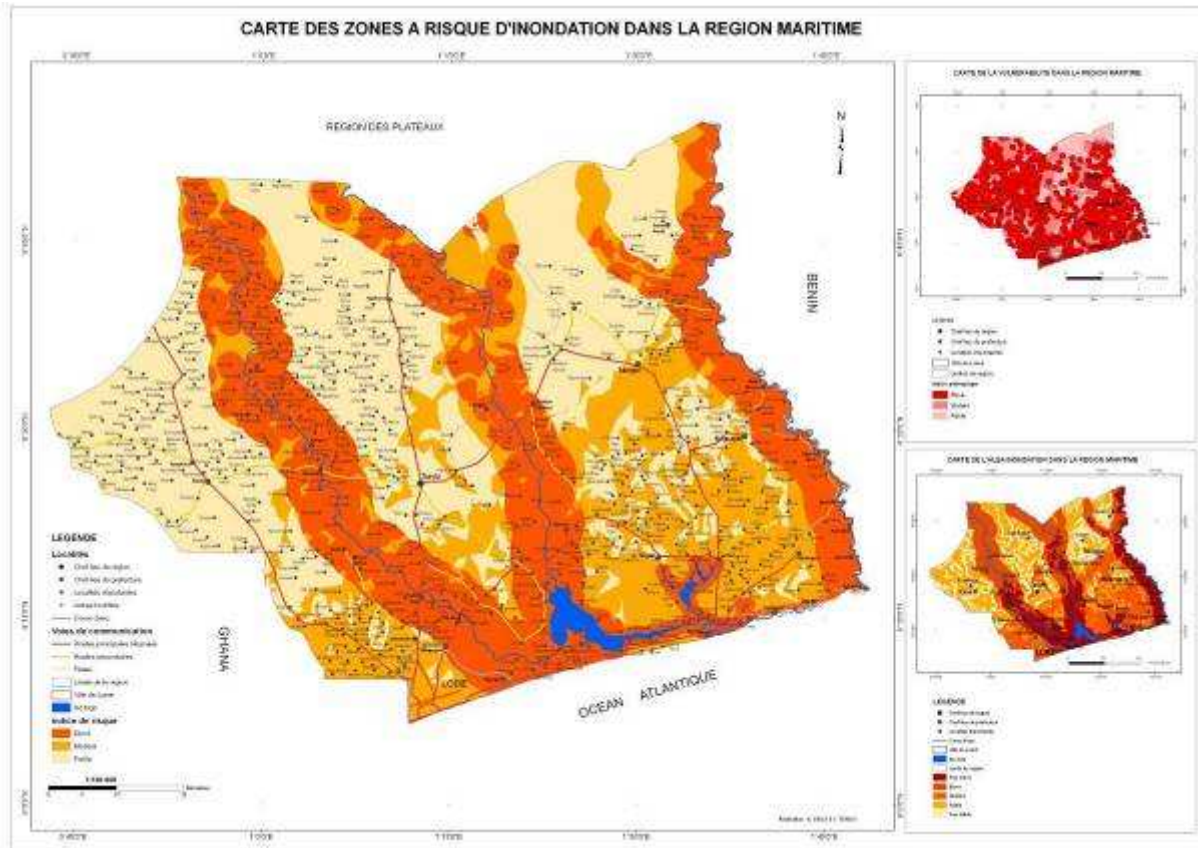


Figure 4 : carte des zones à risqué d’inondation de la région Maritime (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)

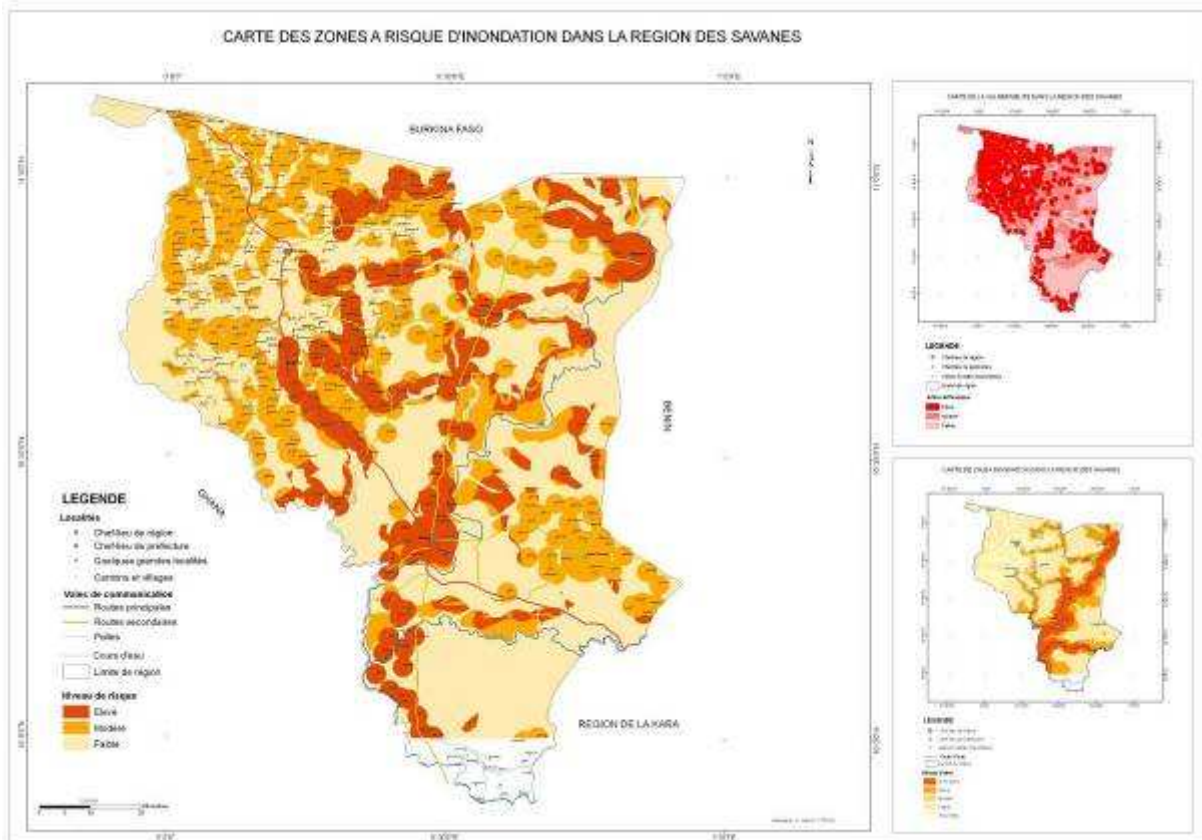


Figure 1 : carte des zones à risqué d'inondation de la région des Savanes (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)

## *CHAPITRE II*

### **CADRES JURIDIQUE, POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET PROGRAMMATIQUE REFERENTS DE LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES AU TOGO**



Le Cadre d'Action de Hyogo incite les Etats à mettre en place des mécanismes permettant d'ériger la réduction des risques liés aux catastrophes en une priorité nationale et locale avec un cadre institutionnel solide (**priorité 1**). Faisant sienne cette préoccupation internationale, le gouvernement togolais à travers des ministères sectoriels clés a mis en place des programmes, des cadres institutionnels, des mécanismes de gestion des crises et a aussi ratifié le cadre de référence international (CAH). Ce présent chapitre a pour objet de faire le point sur ces mesures et réalisations.

## **2.1. Cadre juridique et politique de la réduction des risques de catastrophes**

Le Togo a ratifié plusieurs traités, conventions et pris des engagements au niveau international et national en matière de RRC. Globalement, le **cadre juridique et politique de la réduction des risques de catastrophes** a connu un regain d'intérêt voire une inflation à partir 2007 eu égard notamment aux inondations récurrentes qui frappent le pays depuis cette période. La volonté de prendre en charge ce problème conduit les acteurs institutionnels en lice à produire des textes définissant des cadres réglementaires et institutionnels de gestion des catastrophes souvent en s'ignorant mutuellement. Ce qui produit des chevauchements, redondances, doublons, cacophonies etc.

Il faut noter qu'au niveau des institutions étatiques, trois Ministères sectoriels clés occupent l'essentiel de l'espace institutionnel et programmatique de la Réduction des Risques de Catastrophes. Ce sont les Ministères en charge de la Sécurité et de la protection Civile, de l'Action Sociale et de l'environnement. A cet effet, si les deux premières concentrent leur action dans la gestion de l'urgence, la dernière envisage la gestion de la globalité du cycle de Réduction des Risques de Catastrophes eu égard à sa mission de coordination de la mise en œuvre des cinq (5) priorités du Cadre d'Action de Hyōgo. Le Haut Commissariat aux Rapatriés et à l'Action Humanitaire constitue aussi un acteur important dans ce paysage institutionnel évolutif même si elle perd du terrain.

D'autres Ministères tels que ceux en charge de la santé, de la coopération, de l'Administration territoriale, de l'infrastructure, des forces armées, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont aussi impliqués dans le processus national de Réduction des Risques de Catastrophes.

Le système des Nations Unies à travers notamment le leadership du PNUD et OCHA appuie les efforts de l'Etat dans sa Politique globale de RRC. Les ONG tels que Plan International, la Croix rouge et OCDE s'associent à cette mobilisation nationale. Récemment la Banque Mondiale par le biais d'une note conceptuelle pays (DRM) envisage aussi de soutenir les efforts qui sont entrain d'être réalisés au Togo.

### **2.1.1. Cadre d'Action de Hyogo (CAH)**

Le Cadre d'Action de Hyogo (CAH) est le principal instrument adopté par 168 Etats membres des Nations Unies lors de la deuxième Conférence Mondiale pour la Réduction des Catastrophes qui s'est tenue à Kobe au Japon les 18–22 janvier 2005. Un document de référence internationale pour la période 2005 – 2015 est mis aux services des nations et collectivités résilientes face aux **catastrophes** ». Son but fondamental est d'instaurer la résilience des nations et des collectivités d'ici 2015 et prévoit, à ce titre, des principes directeurs et des moyens pratiques et cinq priorités qui se déclinent comme suit :

- S'assurer que la réduction des risques liés aux catastrophes soit une priorité nationale et locale avec un cadre institutionnel solide ;
- Identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce ;
- Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de sûreté et avec une capacité de récupération à tous les niveaux ;
- Réduire les facteurs de risques sous-jacents ;
- Renforcer la préparation face aux catastrophes pour une réponse efficace à tous les niveaux.

La Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes basée à Genève (**SIPC**) est l'organe du système des Nations Unies chargé de faciliter la mise en application du cadre d'action de Hyogo. A travers la mise en place de la plateforme nationale, l'élaboration de rapports périodiques de mise en œuvre du CAH, la participation aux réunions des plateformes africaine et mondiale etc., le Togo tente d'articuler ses programmes RRC dans ce cadre globale et mondial.

### **2.1.2. Stratégie Régionale Africaine de Réduction des Risques de Catastrophes (SRARRC)**

L'Union Africaine a adopté la Stratégie Régionale Africaine de Réduction des Risques de Catastrophes (SRARRC) en 2004, document cadre auquel est annexé un Plan d'actions qui a été élaboré par la Conférence ministérielle africaine organisée à Addis – Abéba en décembre 2005. Ce plan d'action a été actualisé en avril 2009. Les buts visés par la Stratégie sont d'assurer un engagement politique accru envers la réduction des risques de catastrophes de par une meilleure gestion des connaissances et une prise de conscience accrue de la réduction des risques de catastrophes au sein de la population.

L'Union Africaine reçoit, entre autres appuis celui de l'ONU/SIPC, du PNUD, du PNUE, de la BAD et des communautés économiques régionales telles que la CEDEAO pour la mise en œuvre de sa stratégie qui a été confiée au NEPAD. Au niveau de la sous région, la CEDEAO a mis sur pied un réseau de RRC par un partenariat fort entre les états membres dans divers domaines tels que : la recherche, la formation, les échanges d'expérience, l'appui technique et matériel, les actions humanitaires, la mise à disposition de forces communes d'intervention et de plans d'urgence sous régional. La mise en œuvre de la politique se fait au sein de comités ministériel et technique et également à travers un réseau sous régional d'échanges et de partenariats pour la réduction des risques de catastrophes dont la mise en place est en cours. Le gouvernement togolais participe à toutes ces négociations à l'échelle de la sous région.

### **2.1.3. Au niveau national, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**

Depuis 2001 le Togo s'était engagé à élaborer son DSRP de première génération. La version intérimaire de ce document a été adoptée en 2004 mais les troubles sociopolitiques survenus dans la même période ont altéré sa mise en œuvre. Ce n'est qu'en 2006 que le pays s'est engagé sur un programme minimum de référence qui couvre la période 2007-2008 avec le FMI ouvrant les négociations pour la facilité de Réduction de la Pauvreté et de la croissance.

Le DSRP complet qui couvre la période 2009-2011 réaffirme les engagement pris dans le DSRP Intermédiaire en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles qui s'articule

autour : (i) de l'amélioration des cadres politique et institutionnel pour la prévention et la gestion des catastrophes ; et (ii) du renforcement des capacités techniques et humaines en matière de planification, de suivi et d'alerte précoce ainsi que de gestion des urgences liées aux catastrophes naturelles. Des lignes budgétaires ont été allouées dans le Plan d'Action Prioritaire (PAP) au secteur de la Réduction des Risques de Catastrophes. (Cf. annexe *Extrait du DSRP Complet : lignes d'actions, mesures prioritaires, et coût des projets prioritaires dans la Stratégie National de Réduction de la pauvreté RRC*). Toutefois, pour mettre en œuvre le DSRP, le Togo s'est engagé à satisfaire quelques déclencheurs.

Sommes toutes, l'inscription dans le DSRP de la problématique RRC constitue un engagement politique et stratégique majeur du Gouvernement Togolais en faveur de la gestion des risques de catastrophes. En effet, ce document constitue le cadre de référence national en matière de suivi et de mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de réduction de la pauvreté et de croissance pour le gouvernement togolais ainsi que pour ses partenaires au développement.

#### **2.1.4. Mécanismes de Gestion des catastrophes (chapeau)**

##### **2.1.4.1. Plan ORSEC**

Le Plan d'Organisation des Secours (ORSEC) est un mécanisme de coordination des opérations de secours mis en place, au niveau national, régional, préfectoral et local en vue de gérer les urgences liées aux catastrophes quelconques susceptibles de survenir au pays. Ce plan constitue le cadre légal national de gestion des situations d'urgence et permet de mobiliser des ressources exceptionnelles pour faire face à une catastrophe. Ce plan comprend deux leviers que sont :

- **les comités de planifications** au nombre de deux constitués par le Comité National de Planification des Secours (**CNPS**) et le Comités Sectoriels de Planification des Secours (**CSPS**) et ;
- **les organes de Gestion de l'urgence** formés par la partie commandement, elle même, constituée par le Poste de Commandement Fixe (**PCF**) et le Poste de Commandement Opérationnel (**PCO**). Ces organes s'appuient sur des groupes sectoriels que sont : police et renseignements, secours et sauvetage, soins médicaux et entraide, transports et travaux publics, liaisons et transmissions, accueil et hébergement. Ces commissions ont valeurs de « clusters » en situation d'urgence. Ce schéma d'organisation des secours est valable dans toutes les échelles du découpage administratif (régional, préfectoral et local).

Il importe de signaler que ce mécanisme institutionnel de gestion des crises n'est pas bien connu et partagé par l'ensemble des parties prenantes. La raison est que ce n'est qu'en mai 2008 que ce document a été réactualisé de manière participative en vue d'assurer son opérationnalité. Eu égard à ces manquements, la Direction de la Protection Civile appuyé par la Plateforme Nationale a bénéficié d'un soutien financier du PNUD pour vulgariser ce document.

##### **2.1.4.2. Plan de contingence National**

Le Togo est entrain de formuler son Plan de Contingence National (PCN) qui constitue le cadre de coordination et d'opérationnalisation du Plan ORSEC dans les situations d'urgence. Ce type de planification est utilisé pour analyser l'impact de crises potentielles et s'assurer que les dispositions prises permettent de répondre rapidement et efficacement aux besoins des population(s) touchée(s). En d'autres termes le plan de contingence permet de rendre effectif la Résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui postule que « *C'est à chaque État qu'il incombe au premier chef de prendre soin des victimes de catastrophes naturelles et autres situations d'urgence se produisant sur son*

*territoire. Le rôle premier revient donc à l'État touché dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en oeuvre de l'aide humanitaire sur son territoire. ».*

Ainsi, en s'engageant à formuler un PCN, le Togo met en place un outil d'anticipation et de règlement des problèmes qui apparaissent habituellement à la suite de phénomènes extrêmes telles que les inondations notées ces dernières années. En effet, toutes les expériences montrent que l'efficacité de l'intervention en période de crise reste largement tributaire du niveau de préparation et de planification ainsi que des ressources mises en place pour faire face à la catastrophe. Ce PCN comprend entre autre :

- L'analyse des situations d'urgence potentielles;
- L'analyse des conséquences humanitaires potentielles des situations d'urgence identifiées. En la matière, ce plan intègre les crises inondation et choléra notamment;
- La définition d'objectifs, de stratégies, de politiques et de procédures et l'identification des mesures essentielles à prendre en cas d'urgence.

Il faut rappeler que ce Plan bénéficie d'un soutien à un plus haut niveau. Le processus de sa formulation était présidé par le Premier Ministre lui-même avec le Coordonnateur Résident du PNUD. En définitive, le Plan de Contingence National (PCN) renforce le plan ORSEC en ce sens qu'il permet de définir, de planifier et de coordonner les moyens disponibles et mobilisables pour gérer un nombre bien défini de catastrophes sur une période donnée (1 an).

### **Analyse du système d'information**

Globalement le système d'information togolais en matière de gestion des risques de catastrophes est en état embryonnaire même si cette préoccupation est inscrite en pôle position dans le cadre des résultats de l'appui du PNUD au gouvernement.

Ainsi, l'on peut noter qu'aucune **analyse systématique de la vulnérabilité aux crises et catastrophes** au Togo n'est encore réalisée. Une telle étude devrait permettre aux pouvoirs publics ainsi qu'à ses partenaires d'être doté d'un outil précieux de prise de décision pour prévenir, faire face et mitiger les événements extrêmes liés aux catastrophes. Toutefois des efforts sont consentis dans ce sens par des ONG tels que Plan Togo qui a déjà conduit une évaluation partielle des risques en 2006 et la Croix Rouge qui a initié un programme test de Système d'Alerte Précoce centré sur les inondations au niveau de 100 villages pilotes.

En Mai 2009, une étude intitulé « Etat des lieux, identification et **cartographie des zones à risques d'inondation des régions Maritime et Savane** » a été produite. L'enjeu était d'évaluer et d'établir les risques liés aux inondations en se basant sur les événements passés, et de produire une carte de vulnérabilité. Le traitement des données obtenues a permis d'élaborer un modèle numérique de terrain, une carte des aléas, une carte de la vulnérabilité et une carte des risques. Cette étude a bénéficié d'un soutien financier du PNUD et est réalisée par le Secrétariat Technique de la Plateforme.

Toutefois, l'analyse situationnelle pour la mise en place d'un système d'alerte précoce notamment en sa partie collecte de données et production de **l'information météorologique** a permis de constater qu'un grand gap reste à combler. Ainsi, à ce niveau l'on insiste sur l'urgence à réhabiliter et installer des stations limnimétriques qui sont des instruments par excellence de jaugeage et de contrôle des cours d'eau. La formation des releveurs de données et la sensibilisation des communautés riveraines

constituent aussi les éléments du programme de système coordonné d'alerte, produit par la météorologie nationale.

En effet, ces stations limnométriques permettent de mesurer périodiquement la hauteur dans les cours d'eau, de déterminer le débit en un instant et de prévoir l'occurrence des inondations ou sécheresses éventuelles. Cependant ces stations qui constituent des pré requis pour la mise en place d'un SAP sont pour l'essentiel vétustes et non opérationnelles. A ce problème crucial vient s'ajouter l'abandon pur et simple de la collecte des données par les releveurs non motivés, qui ne gagnaient que 2000 Fcfa soit environ 04 \$ US par mois. Ce programme a pour objet de réhabiliter 32 stations limnométriques et de créer 07 nouvelles.

**Les questionnaires d'évaluation des catastrophes** appliqués actuellement ont permis de collecter et de partager des informations sommes toutes importantes. Toutefois, il va falloir d'avantage les valider et procéder à leur appropriation aux différentes parties prenantes. Ceci pour permettre à toutes les parties d'harmoniser leur méthodologie et démarche de collecte **d'information en situation de crise** notamment pour quantifier les besoins humanitaires d'urgence et éviter ainsi la « guerre des chiffres ». Cette même préoccupation est valable pour **l'évaluation des pertes et dégâts post-crise**.

## **2.2. Etat des lieux du cadre institutionnel de la réduction des risques de catastrophes (chapeau)**

### ***2.2.1. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile***

Ce Ministère à travers la Direction de la Protection Civile est censé regrouper l'ensemble des services de secours. Cette Direction est créée par décret n° 84-131 du 25 juin 1984, mais n'a été opérationnelle que le 15 Décembre 2007. Sa mise en place était donc favorisée par les pluies diluviennes enregistrées durant cette période avec les inondations qui s'en ont suivi.

Cette Direction comprend 05 Divisions (Administration et finances, Gestion du Matériel, lutte contre les sinistres et secours, études, réglementation et formation). Elle souffre cruellement de moyens matériels et humains. Au niveau des ressources humaines, la DPC est dirigée par un commissaire de police qui en est le Directeur. Il est appuyé dans sa mission uniquement par un officier de police et un brigadier. Ainsi, le personnel de la Direction de la Protection Civile est réduit à ces trois membres du corps de la police. En plus des insuffisances notées au niveau quantitatif, ce personnel n'est pas toujours préparé à appréhender la globalité et la complexité de la Gestion des Risques de Catastrophes notamment dans ses composantes, prévention, préparation, relèvement précoce, mitigation, système d'information etc. Il en est de même de la complexité relationnelle entre la RRC et les thématiques transversales telles que les changements climatiques, le Genre etc.

### **Le Corps des Sapeurs pompiers**

Les composantes matérielles et infrastructurelles constituent la quadrature de son dénuement. En effet, cette Direction n'a ni du matériel roulant, des téléphones mobiles adaptés encore moins de connexion Internet. Elle éprouve d'énormes difficultés dans l'exercice de sa mission de préparation et de réponse aux catastrophes.

Ainsi, en période de crise, elle réunit au quotidien les acteurs concernés par la problématique, pour impulser le système de coordination et assurer avec le Ministère de l'action sociale la gestion des sites d'accueil des sinistrés. De plus, elle a organisé avec l'appui du PNUD et en collaboration avec le Secrétariat technique de la plateforme et du Ministère en charge de l'Action Sociale une tournée au niveau des régions pour sensibiliser les membres du Plan ORSEC sur leurs rôles et responsabilités

dans les périodes d'urgence. En outre, des efforts ont été consentis pour l'amélioration de la réponse. A cet effet, en coordination avec le Programme des Nations Unies, le Plan ORSEC a été actualisé et le premier Plan de Contingence National du pays est en cours de finalisation.

### ***2.2.2. Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières***

La loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi cadre sur l'environnement attribue à ce Ministère notamment en son article 133 les compétences relatives à la mise en place de règles préventives de gestion des risques, de Systèmes d'alerte, d'évaluation des risques, de prise de mesures préventives, d'élaboration de plans d'organisation des secours à tous les niveaux, d'élaboration de plans d'urgence, etc. Ce ministère regroupe en son sein plusieurs services dont la mission est en lien avec la réduction des risques (Bureau National Couche d'Ozone, bureau de l'Agence National pour la Gestion de l'Environnement (l'ANGE), Projet de renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement, Programme Prévention et Gestion des Crises de catastrophes, etc.).

Le Ministère constitue aussi l'ancrage institutionnel de la plateforme Nationale de RRC. Ce cadre de concertation pour la prévention des risques de catastrophes a été organisé par arrêté n° 012/ MERF du 17 avril 2007 et constitue l'organe national de coordination et de mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo (CAH). A ce titre, il est chargé : (i) d'élaborer la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes et d'en assurer le suivi et la mise en œuvre ; (ii) d'élaborer les grandes orientations en matière de Réduction des Risques de Catastrophes conformément au CAH ; (iii) de promouvoir le partage d'information et de la concertation ; (iv) de favoriser l'interaction entre les acteurs clés ; (v) de faire un plaidoyer pour mobiliser des ressources ; (vi) de promouvoir la synergie dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des action de RRC ; (vii) d'appuyer l'intégration de la RRC dans les documents de planification nationaux.

La plate-forme est composée de représentants des ministères sectoriels impliqués dans la RRC, des institutions du système des Nations Unies, d'ONG, de la Croix Rouge et des sociétés du croissant rouge, du secteur privé etc.

Eu égard aux missions précitées, la plateforme a impulsé plusieurs activités en faveur de la RRC au Togo. Il s'agit entre autre de:

- lancement officiel de la plate-forme nationale en février 2007;
- l'élaboration et la signature de l'arrêté mettant en place la plate-forme nationale pour la prévention des catastrophes en avril 2007 ainsi que la préparation et le suivi d'un décret abrogeant et remplaçant l'arrêté, ceci pour conférer à la plateforme un poids institutionnel plus fort ;
- l'adhésion du Togo aux principes directeurs des plates-formes nationales pour la prévention des catastrophes en 2006;
- l'élaboration du mémorandum sur la prévention des risques de catastrophes naturels;
- l'élaboration du 1er rapport national sur la mise en œuvre du CAH au Togo en 2007 ;
- le renforcement en ressources humaines du Secrétariat technique de la Plate-forme ;
- l'élaboration d'un avant-projet sur la mise en place du dispositif d'alerte précoce sur les inondations au Togo ;
- l'élaboration de la cartographie des zones à risques d'inondations (régions des savanes et maritime);
- l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités des acteurs;
- l'accompagnement du processus de formulation du DRM de la Banque Mondiale ;
- la représentation du Togo à la réunion annuelle des plateformes nationales à Genève.

En somme, le Ministère de l'environnement regroupe une masse critique de compétences, d'infrastructures et d'initiatives qui supportent la politique nationale de la Réduction des Risques de Catastrophes togolaise.

### ***2.2.3. Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfant et des Personnes Agées***

Ce Ministère qui assure la vice présidence du Comité d' Organisation des Secours (ORSEC), en situation d'urgence a la mission d'assister et de secourir les victimes de catastrophes, mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de RRC, mettre à disposition des données fiables relatives aux crises, assurer la collaboration avec les ONG et le SNU. Cette mission a conduit ce Ministère à apporter son assistance aux victimes des inondations de 2007, 2008 et 2009.

Ce Ministère a vu étendre ses structures d'intervention avec la création, par décret N°2008-090/PR du 29 juillet 2009, de la Direction de la Coordination et de la gestion des Catastrophes. Cette Direction placée sous l'autorité du Ministre, est composée d'une Division de Prévention des Catastrophes et d'une Division d'intervention et de coordination des secours. Cette Direction est chargée au terme de l'arrêté portant sa création de :

- Appliquer la politique du Gouvernement en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes ;
- -Mettre en œuvre le Plan de Contingence en relation avec l'Agence de solidarité National ;
- -Collecter des données sur les catastrophes et les mettre à la disposition du gouvernement ;
- Organiser les secours d'urgence en collaboration avec l'Agence de Solidarité Nationale;
- Proposer un cadre de collaboration avec les ONG et les autres PTF.

Il faut noter que cette Direction n'est pas encore très fonctionnelle, seul le Directeur est nommé et la place de cette institution dans le paysage programmatique et institutionnel de la RRC au Togo n'est pas encore connue et partagé par les différentes parties prenantes.

### ***2.2.4. Ministère de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire***

Ce ministère a entre autres la tutelle de la coopération avec les partenaires en développement. A ce titre il assure la mobilisation de ressources pour le développement du pays et donne des accords de programmes avec les acteurs non gouvernementaux.

### ***2.2.5. Haut Commissariat aux Rapatriés et à l'Action Humanitaire***

Cette institution a été créée par décret n° 2005-054 du 08 juin 2005. Sa création a été favorisée par les troubles sociopolitiques survenus en 2005. Sa mission essentielle est de veiller à la protection et à l'assistance humanitaire des rapatriés. A cet effet, elle a permis le rapatriement de togolais qui étaient réfugiés au Bénin et au Ghana. Toutefois le volet assistance humanitaire n'est pas très effectif pour ce Haut Commissariat à cause de manque de moyens notamment financiers même si durant les inondations de 2007, le HCRAH a participé au relèvement précoce en réparant 322 habitations. Il faut remarquer que ce haut commissariat commence à perdre son lustre dans le paysage institutionnel global.

### **2.2.6 . Système des Nations Unies(SNU)**



Sous le leadership du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le **SNU** joue un rôle d'impulsion, d'animation et d'appui à la coordination des actions de RRC au Togo aussi bien dans les composantes prévention, préparation, réponse que celles liés au relèvement précoce et à la mitigation. En cela le SNU initie, en partenariat avec le gouvernement, des actions d'envergure, participe à la définition d'une vision à long terme permettant de sensibiliser, de mobiliser et de construire un effet levier apte à mobiliser d'autres PTF.

A cet effet, dans le Document Programme Pays (UNDAF) qui couvre la période 2008-2012, la prévention, la gestion et la réponse aux catastrophes, constituent des axes prioritaires. Certains déterminants tels que les phénomènes liés aux changements climatiques, l'urbanisation et les mouvements de la population constituent au terme de ce document les facteurs explicatifs clés qui exposent les communautés aux catastrophes naturelles telles que les inondations dont la fréquence devient de plus en plus cyclique. C'est dans ce cadre que le Système des Nations Unies s'est engagé pour la période 2008-2012 à : 1) conduire une évaluation de la capacité des structures de gestion des urgences, 2) renforcer les capacités des structures, et 3) apporter une assistance directe aux populations affectées.

A l'étape actuelle, le **PNUD** appuie le gouvernement dans le cadre de l'amélioration des mécanismes de coordination de la plateforme nationale et dans la mobilisation des ministères, des agences de Nations Unies, des ONG et des autres acteurs de la société civile. Le PNUD appuie aussi la réalisation de certaines activités majeures à savoir : la formulation de la présente Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes, une cartographie des risques, l'appui à l'élaboration du plan de contingence National, le soutien à la mise en œuvre des activités de la plateforme. Dans ce cadre le PNUD a aussi servi d'agence d'exécution pour le compte du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), dans le cadre de l'élaboration du PANA, qui a un coût estimatif d'environ \$23m. Toutefois, ces interventions ont été toujours sporadiques et non intégrées dans un cadre programmatique pluriannuel visant des résultats à long terme.

Depuis l'ouverture d'un bureau de coordination national au Togo, **OCHA** travaille en étroite collaboration avec les ministères sectoriels en charge de la RRC. Ses interventions sont plus orientées dans le renforcement des mécanismes de préparation et réponse en cas d'urgence, eu égard à son mandat. OCHA a apporté son assistance pendant les inondations de 2007 et de 2008 et a récemment conduit un exercice de simulation inter pays (entre le Togo et le Benin).

Les autres agences notamment le PAM, l'UNICEF, l'OMS, la FAO, l'UNHCR et l'UNFPA s'associent à ces actions dans le cadre d'une démarche sectorielle ou cluster. A cet effet, des rencontres de Coordinations humanitaires sont organisées périodiquement pour harmoniser les interventions. Ces institutions sont pour l'essentiel favorables à un cadre stratégique national assorti d'un cadre programmatique cohérent permettant la traçabilité des interventions et des ressources en partenariat avec la partie nationale.

### **2.2.7. Autres partenaires**

Quelles soient inscrites dans des programmes à long terme ou dans des actions d'urgence, des interventions de plusieurs partenaires sont notées en matière gestion des risques au Togo. A cet effet, l'AFD, l'Union Européenne et la BOAD ont conjointement initié un Projet Environnement Urbain à Lomé qui a une composante d'une valeur de 08 millions d'euros, et qui permettra, in fine, de drainer les eaux pluviales vers la lagune de Lomé. L'objectif final étant de lutter contre les inondations dans la ville de Lomé.

Le projet financé par la Croix Rouge Allemande en collaboration avec celle du Togo travaille à



mettre en place un ambitieux programme de Système d'Alerte Précoce à l'échelle d'environ 100 communautés villageoises. L'objectif étant de mettre en place un système de veille, d'alerte et de coordination permettant aux populations de disposer des informations en vue de favoriser des interventions précoces contre la montée des eaux et de prévention axées sur les communautés.

Dans le cadre de l'initiative Global Facility for Disaster Risk Reduction (GFDRR) de la Banque Mondiale à laquelle le Togo est éligible pour un montant de 5 à 8 millions de dollars, une note conceptuelle appelée *Disaster Réduction Management Plan* (DRM) a été formulée. Cette note précise que le programme formulé tente à compléter – pendant une période de trois ans - les activités déjà entamées en collaboration avec les autres partenaires au développement, notamment le PNUD. Ce document identifie 03 composantes clés à savoir :

**Composant 1 : Renforcement institutionnel et renforcement des capacités pour une gestion et prévention efficaces des risques.**

Cette composante comprend 04 actions principales à savoir :

- Évaluation des risques ;
- Evaluation des capacités des institutions impliquées dans la gestion des risques ;
- Suivi de la plate-forme nationale et mise en œuvre de la stratégie de réduction des risques de catastrophes naturelles ;
- Formation, renforcement de capacités et des équipements.

**Composant 2 : Accroître la force des investissements multisectoriels**

Cette composante financera une analyse concernant la modernisation des investissements qui se rend nécessaire pour faire face aux effets des catastrophes naturelles et du changement climatique. Cela inclut : (i) développement et modernisation du code de construction, (ii) modernisation des infrastructures en eau d'importance régionale.

**Composant 3 : Gestion communautaire des risques de catastrophe (CBDRM)**

Cette composante comprend 02 grands volets à savoir : l'analyse des risques communautaires et mise en place d'un projet pilote communautaire pour la réduction de l'impact des catastrophes naturelles dans les zones fragiles

*Tableau synoptique des engagements des partenaires au Développement en matière de RCC au TOGO et selon les domaines prioritaires du CAH*

Projets en cours et Organisation	Budget Indicatif (Million)	Priorités d'action CAH
Banque Mondiale – Projet d'Urgence pour la Réhabilitation des Infrastructures et l'Energie (PURIE)	\$26.8	4
Banque Mondiale – Projet de Développement Communautaire	\$17.2	4
Banque Mondiale – Projet d'Urgence de Réhabilitation d'Infrastructures	\$10	4
UNDP – Programme de prévention et gestion des catastrophes naturelles	\$160,000	1-5
FEM – PANA	\$ 3	3-5
AFD— Projet Environnement Urbain a Lomé	Euro 11	4
Croix Rouge Allemande	FCFA 119	2

Source : DRM-Banque Mondiale, 2009

## Conclusion partielle

De ce qui précède, l'on peut constater que le cadre global de gestion des risques de catastrophes au Togo comporte d'importants points forts mais aussi des points à améliorer.

Au titre des atouts majeurs de ce cadre national global on peut noter :

### **i) Un engagement des pouvoirs publics à porter la problématique de RRC à niveau élevé à travers:**

- Une articulation de la problématique RRC avec le cadre référentiel national de la réduction de la pauvreté et de croissance avec son intégration dans le DSRP traduit dans le PAP ;
- L'adoption d'une plateforme nationale RRC à travers un arrêté qui évolue vers un décret présidentiel ;
- L'intégration de la dimension RRC dans la Loi-cadre de l'environnement du 30 mai 2008 ;
- La révision, l'adoption et la vulgarisation du plan ORSEC entant qu'outil de réponse face aux désastres ;
- L'engagement au plan de contingence National formulé en tant qu'instrument de mise en œuvre du Plan ORSEC ;
- L'effort soutenu pour intégrer des mesures d'adaptation aux changements climatiques articulés à la RRC dans les stratégies et les politiques nationales ;
- La volonté des Ministères sectoriels à ériger la RRC en préoccupation majeure (Environnement, Sécurité et protection civile, Action Sociale, santé, Coopération notamment.).

### **ii) Un engagement des partenaires Techniques et financiers à soutenir les efforts de l'Etat eu égard à :**

- La mise en place progressive d'un Système de coordination entre SNU et l'Etat ;
- L'appui spécifique du PNUD à travers deux programmes: «Prévention et Gestion des Crises et Catastrophes Naturelles» et « changement climatique »;
- L'ouverture d'un bureau national de coordination de OCHA qui travaille avec les acteurs nationaux;
- L'arrimage d'autres institutions onusiennes dans le cadre globale de la RRC (UN-SPIDER a conduit une mission d'évaluation des capacités au Togo pour l'utilisation des données géo-spatial dans le cadre de la gestion des risques) ;
- Le soutien à l'intégration de thématiques majeurs comme le changement climatique à la RRC (LE FEM a appuyé l'élaboration du PANA avec le PNUD comme agence d'exécution et le processus est toujours en cours);
- Le regain d'intérêt porté par d'autres partenaires (La Banque Mondiale a déjà élaboré un DRM avec le gouvernement Togolais pour un engagement financier de 5 à 8 millions de dollars US et le reste du processus est toujours en cours. De même les autres ONG telles que Caritas, l'OCDI, et PLAN-TOGO ainsi que le patronat national et la Croix-Rouge appuient le cadre national établi notamment en période de crise (réponse);
- 

Les points faibles qui méritent une amélioration sont:

- La faiblesse dans le système de coordination: cacophonie, redondance, rôles et responsabilités similaires attribués à des acteurs institutionnels différents;

- La faiblesse du cadre institutionnel: Foisonnement de textes non harmonisés définissant des cadres institutionnelles (exemple: plateforme et texte portant création de la plateforme nationale) ;
- La faible capacité d'acteurs et d'institutions ayant des responsabilités stratégiques ;
- La faiblesse du Système d'information (Analyse de la vulnérabilité, grille d'évaluation rapide unifiée, évaluation post-catastrophe, cartographie des risques non encore systématisé, SAP non encore existant, infrastructure et superstructure de la météorologie nationale dévastée etc.) ;
- La faiblesse de la décentralisation: plateforme et coordination de la réponse (exemple: Le manque de cohérence sur la mobilisation de l'Administration territoriale (préfet) en cas de crise entre le Ministère en charge de la Sécurité et celui en charge de l'Administration territoriale) ;
- La faiblesse de coordination dans la communauté des partenaires au développement (Exemple DRM de la BM ne s'articulant pas complètement aux initiatives déjà prises);
- L'accès limités aux mécanismes de financement internationaux en matière de RRC notamment pour les aspects de prévention;
- La faiblesse dans la mobilisation des financements de l'Etat: pas de fonds d'Intervention d'Urgence ;
- Le dénuement des ressources humaines, matérielles et infrastructurelles, d'institutions référents stratégiques de la RRC par exemple ;
- La faible implication des communautés et de la société civile.

Eu égard à ces atouts et faiblesses, les besoins prioritaires identifiés peuvent être regroupés comme suit:

- Le renforcement du système de coordination aussi bien au niveau de la prévention, la préparation, la réponse et la gestion de la phase post-catastrophe ;
- L'amélioration du cadre institutionnel, juridique et réglementaire de la RRC ;
- Le renforcement de capacités des institutions et des acteurs en charge de la problématique RRC ;
- La mise en place d'un mécanisme financier pérenne et prenant en charge la dimension prévention et relèvement précoce;
- L'amélioration du système d'information (SAP, Analyse de la vulnérabilité, cartographie des risques, évaluation rapide des besoins humanitaire, évaluation post-catastrophes des pertes et dégâts etc.) ;
- L'amélioration de la décentralisation des activités de la plateforme ;
- La promotion d'appui direct aux populations vulnérables ou victimes des catastrophes ;
- La promotion d'une culture de la prévention et de la réduction des risques à travers l'introduction de la problématique de réduction des risques de catastrophes dans les curricula de formation, la promotion de la recherche et l'exploitation des résultats de recherche pour l'amélioration des systèmes de connaissance ;
- L'intégration et l'articulation des thèmes transversaux tels que le genre et les changements climatiques.

Ces besoins permettent de définir les composantes ci-après du cadre opérationnel de la stratégie :

- **Composante 01 :** Gestion du programme
- **Composante 02 :** Renforcement des capacités (techniques, managériales, matérielles, financière etc.) des institutions et des acteurs en charge de la politique nationale de Réduction des risques de catastrophes ;
- **Composante 03 :** Amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la réduction des Risques de Catastrophes ;

- **Composante 04** : Amélioration du système d'information ;
- **Composante 5** : réduire les risques sous jacents
- **Composante 6** : Mise en place de projets pilotes de Réduction des Risques de catastrophes au niveau des communautés exposées.

Il importe de préciser que chaque composante sera déclinée dans le cadre du programme en activités, indicateurs objectivement vérifiable, période de réalisation, coût etc.

*CHAPITRE III*

**CADRE PARADIGMATIQUE ET CONCEPTUEL  
D'ORIENTATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE  
REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES AU TOGO**

Depuis 2008, les phénomènes météorologiques extrêmes ayant occasionnés des inondations devenues quasiment récurrentes, les autorités supérieures du Togo, ont activé un processus tendant à ériger la réduction des risques de catastrophes en priorité nationale. Ce cadre empirique de RRC devrait être arrimé à un champ conceptuel qui le circonscrit. Ce chapitre permet de spécifier les concepts de base en la matière et leur intégration dans le cadre d'une telle stratégie et introduit du coup les changements paradigmatiques en cours ainsi que l'appropriation d'une telle dynamique dans ce document de stratégie. Il permet aussi de rendre intelligible les niveaux relationnels établis avec certaines thématiques transversales telles que les changements climatiques, le genre etc.

### 3.1. Rappel des fondamentaux de la Réduction des Risques de Catastrophes

La communauté des sciences du risque s'accorde à retenir qu'une **catastrophe**<sup>1</sup> est avant tout un événement d'origine naturelle ou anthropique soudain ou progressif dont l'impact est si important que la communauté affectée est contrainte, pour y faire face, d'user de mesure exceptionnelles qui ne sont souvent pas à la portée de celle-ci.

Les **aléas** peuvent être définis comme des circonstances potentielles ou existantes susceptibles de nuire aux personnes et de porter atteinte aux biens et à l'environnement. Il est possible de les caractériser en fonction de l'ampleur, de l'heure à laquelle ils surviennent, de la durée, du lieu et de la probabilité de leur fréquence. En revanche, les **risques** naissent de la probabilité que des vies soient mises en danger et que les biens ainsi que l'environnement soient touchés. En d'autres termes, la **vulnérabilité** se définit comme le degré de danger qui menace une communauté ou l'environnement.

Tous les événements naturels graves ne se transforment pas en catastrophes, ni n'affectent de façon égale toutes les personnes qui vivent dans la zone concernée. Cet **impact différentiel** s'explique par les différents niveaux de vulnérabilité successifs. De cette façon, la vulnérabilité représente un facteur de catastrophe au même titre que l'aléa. La vulnérabilité peut se retrouver sous des formes très différentes, physiques, matérielles, sociales/organisationnelles, comportementales etc. Les **vulnérabilités non structurelles**, par exemple, peuvent être examinées à travers le prisme de la sécurité alimentaire, de la sécurité des moyens de vie, de la sécurité des ressources en eau ou des moyens d'existence durables. Les limites dans lesquelles les aléas peuvent être réduits ou éliminés et dans lesquelles les vulnérabilités peuvent être **atténuées** ou **réduites**, déterminent ainsi les limites d'une catastrophe.

Par conséquent, la **Réduction des Risques de Catastrophes** peut être décrite comme un cadre pour l'application systématique des politiques de gestion, des procédures et des pratiques aux tâches d'identification, d'analyse, d'évaluation, de traitement et de contrôle des risques. La RRC est une approche qui soulève la relation entre les catastrophes et les pratiques de développement. Cette stratégie met l'accent sur les circonstances sous-jacentes des risques – créées par le développement – qui provoquent l'apparition de catastrophes. Son objectif est d'accroître les aptitudes à gérer et à réduire les risques, et par là même, la fréquence et l'ampleur des catastrophes.

---

<sup>1</sup> L'essentiel des définitions présentées ici sont tirées du document « cadre conceptuel de la Réduction des Risques de Catastrophes » publié par l'UNISDR en 2009

Le **cycle gestion des catastrophes** consiste en une série de phases étroitement reliées les unes aux autres qui comprennent la prévention des catastrophes, la préparation, la réponse, le rétablissement, la reconstruction et le développement. Ce schéma classique du cycle qui indique un rapport linéaire et séquentiel entre les différentes phases, n'est pas toujours de mise. En réalité, le processus de la gestion des catastrophes peut déclencher plusieurs phases simultanément. Une gestion efficace des catastrophes se concentre principalement sur la période qui les précède. Néanmoins, l'expérience internationale montre que les phases post-catastrophes de réhabilitation et de rétablissement offrent les meilleures occasions pour l'introduction de bonnes pratiques de mitigation dans le contexte des pays en voie de développement, dès lors qu'il est possible de tirer le meilleur parti possible de l'injection de ressources extraordinaires et du haut niveau d'implication politique, qui caractérisent la plupart des environnements post-catastrophes.

En définitive, la récapitulation des termes définis donne l'équation suivante : Risque = Alea X Vulnérabilité/Capacité de réponse.

### 3.2 Un champ paradigmatique et conceptuel évolutif

Le premier glissement important du cadre paradigmatique et d'intervention en matière de gestion des catastrophes est sans nul doute celui qui part de la rupture d'une approche basée quasi uniquement sur le **secours d'urgence** pour celle basée sur le **développement**. Sous ce rapport, l'aide traditionnelle de secours était le socle unique d'accompagnement au détriment de la préparation, de la prévention et de la mitigation. L'augmentation de la population et les pressions urbaines, la prolifération des aléas anthropiques, les mauvaises pratiques en matière de gestion de l'environnement, l'utilisation croissante des terres marginales, des basses terres, des terrains côtiers et plus récemment les larges impacts d'événements climatiques tels que El Niño/ La Niña en 1997/1998, ont imposé une remise en question sérieuse de la valeur de la méthode traditionnelle du « sparadrap, biscuits et couvertures » ainsi qu'une reconsidération positive de la valeur des investissements en matière de prévention, de mitigation et de préparation.

Le second type de rupture pourrait être considéré par l'évolution basée du focus quasiment fait sur les **catastrophes naturelles** au profit d'une **approche tous risques** et à la **coordination intégrée**. Les risques technologiques, les catastrophes causées par l'homme, telles que les explosions chimiques, les déversements de pétrole, les accidents nucléaires, les accidents maritimes, ferroviaires et aériens, les grands incendies de forêts et leur fréquence, sont en hausse, plus particulièrement dans les pays en voie de développement où les critères en matière de sécurité industrielle et leur pratique sont insuffisants. Parallèlement aux efforts recentrés vers la prévention et la mitigation, les impacts de ces problèmes émergents représentent un mouvement progressif de la gestion des catastrophes vers la méthode globale qui préconise tous les risques (naturels et anthropiques) et une coordination intégrée (toutes agences) et globalisante (toutes la phase du cycle).

Le troisième type de rupture considère que les **populations victimes ou vulnérables** aux catastrophes ne sont plus considérées comme des **sujet passifs dans le processus**, en revanche, ces dernières devraient être considérées comme des **acteurs à part entier dans la gestion de leur devenir**. Dans ce cadre, les victimes ou potentiellement victimes sont considérées comme des personnes pourvues d'aptitudes, de savoir, d'avoir et de pouvoir plutôt que comme de simples personnes à charge et sans ressources. Cette démarche recherche leur entière participation dans la planification de l'aide d'urgence. Dans son analyse, cette approche intègre le développement des aptitudes et la réduction des vulnérabilités, au lieu de se limiter simplement à répondre seulement aux besoins urgents.

Le quatrième type de rupture est relatif au **lien fort établi entre l'Aide Publique au Développement (APD) à la Réduction des Risques de Catastrophes**. Désormais il est fortement conseillé aux Etats de mettre l'accent sur l'importance d'axer l'analyse des risques de catastrophe sur la programmation des activités de développement.

Cette approche est basée sur les questions fondamentales suivantes : dans quelles mesures les programmes pour le développement socio-économique peuvent-ils contribuer à faire baisser ou augmenter la vulnérabilité dans les zones à hauts risques ? La réduction de la vulnérabilité et des risques fait-elle partie intégrante du cadre de travail dans le domaine de la coopération dans les pays sujets aux catastrophes ? Les relations entre les communautés touchées et leur « environnement » sont-elles durables ? Dans les pays comme le Togo qui sont sujets aux catastrophes et qui dépendent largement de donateurs, cette méthode revêt une importance capitale.

Le cinquième type de rupture est constitué par la **reconnaissance des pratiques endogènes** en matière de réduction des risques de catastrophes. Cette axiomatique favorise les connaissances et mode d'apprentissage indigènes par rapport aux connaissances et aides extérieures. Elle met à profit les perceptions, les logiques, les rationalités, et les mécanismes locaux utilisés pour faire face aux catastrophes, ainsi que les technologies appropriées qui sont générées localement.

Le sixième type de rupture est centré sur la nécessité **d'articuler la RRC à des thématiques transversales telles que les changements climatique, le genre, l'éducation et la formation, la santé**, etc. En effet, l'environnement par exemple, comme en témoignent les changements climatiques provoqués par le réchauffement mondial de la planète et l'impact des catastrophes naturelles, est à la fois « victime » des catastrophes et l'un des facteurs responsables de l'accroissement des risques et de la vulnérabilité. Les mauvaises pratiques en matière de gestion de l'environnement, sont autant de facteurs qui accroissent la vulnérabilité physique de ces pays face aux éléments naturels, alors que dans le même temps, ils favorisent les sécheresses prolongées et la désertification progressive.

Les liens entre l'environnement et les cataclysmes sont des liens de cause à effet. Dans le contexte Togolais, qui est un contexte environnemental extrêmement fragile, quelle que soit la stratégie durable choisie pour la Réduction des Risques e Catastrophes, elle nécessitera en tout premier lieu l'analyse des risques et de la vulnérabilité liés à l'environnement. Ce type d'analyse est valable pour le genre, la santé, l'éducation etc.

### **3.3 Bonnes pratiques, et leçons tirées à l'échelle internationale en matière de**

Une gestion efficace des catastrophes nécessite des mécanismes institutionnels habilitants (*Enabling institutional mechanisms*) adéquats pour soutenir une stratégie de Réduction des risques de catastrophes efficace. Pour permettre aux mesures de réduction des catastrophes d'être adoptées à la fois dans le contexte du développement et dans celui de la gestion des catastrophes, il est nécessaire d'avoir la volonté des acteurs-clés ( gouvernement, partenaires en développement, Société Civile, ONG, etc) à réformer/transformer et à améliorer continuellement les pratiques en cours. Ce souci de programmation et de réforme devrait être étendu vers les plans sectoriels et locaux de développement. A cet effet, l'essentiel de l'activité devrait être organisée autours de structures étatiques permanents de gestion des catastrophes.

Ainsi, est-il nécessaire de mettre en place des mécanismes efficaces qui ciblent de façon spécifique la vulnérabilité des secteurs prioritaires et les communautés à risque par des actions de sensibilisation du public et l'instauration des programmes éducatifs. Ces mêmes programmes devraient soutenir les pratiques traditionnelles et indigènes pour la réduction des risques.



Indépendamment du modèle adopté les facteurs de réussite référentiels méritent une attention particulière tels que :

- La volonté politique est incarnée au plus haut niveau du gouvernement afin de renforcer la coopération intersectorielle concernant les questions multisectorielles ;
- L'autorité, les rôles, les responsabilités et le champ des compétences sont clairement définis à tous les niveaux, et prévus par la législation ;
- Les ressources nécessaires sont mises à disposition par le biais d'un fonds spécial pour l'aide d'urgence, et également par l'intermédiaire de fonds alloués régulièrement aux programmes et activités de prévention, de préparation et de mitigation ;
- Le renforcement des compétences est entrepris à tous les niveaux de responsabilité, ainsi que la mobilisation des ressources et connaissances existantes dans différents secteurs ;
- La structure de coordination est « légère » et rassemble les Ministères de soutien pour des opérations ponctuelles selon le type d'urgence ;
- La délégation de la responsabilité aux niveaux régional et local est complétée par la délégation d'autorité et l'approvisionnement en ressources ;
- La priorité est donnée aux niveaux communautaires, à la protection des lignes de survie, qui investissent dans la mitigation d'infrastructures vitales, utilisant des analyses coûts/ bénéfiques et qui mettent en pratique la réduction des risques et de la vulnérabilité dans des secteurs-clés, tels que le développement social et économique, l'environnement et l'aménagement des territoires ;
- Dans le contexte des pays en voie de développement, « l'exhortation » sous forme de sensibilisation du public, l'éducation et l'information sont les plus efficaces. La mobilisation des médias y joue donc un rôle clé ;
- La participation active de la communauté, les systèmes d'alertes adéquats, la formation, le développement des capacités institutionnelles constituent des priorités importantes pour le développement des compétences globales en matière de gestion des catastrophes.

### **3.4 Cadrage de la stratégie**

La stratégie nationale détermine les orientations générales en matière de gestion des risques de catastrophes et dresse la liste des principes de base nécessaires à sa mise en œuvre. De ce fait, cette stratégie ne peut pas être figée dans la mesure où les besoins et le contexte opérationnel de la gestion des catastrophes changent en permanence. La stratégie Nationale est donc évolutive, elle reflète des contextes et des réalités spécifiques au moment de son élaboration.

La stratégie nationale en matière de gestion des risques et des catastrophes tient compte du profil de risque et de vulnérabilité du Togo, ainsi que du contexte culturel et socioéconomique du pays. Elle admet que les risques naturels sont inévitables, mais reconnaît que leurs impacts peuvent être atténués grâce à une gestion mieux adaptée. Dans cette perspective, un cadre institutionnel approprié de gestion des risques de catastrophe, renforçant la coordination intersectorielle et mobilisant les compétences sectorielles, est une condition sine qua non.

### 3.5. Principes de base de la Stratégie Nationale de RRC

Ces objectifs précités s'adossent sur certains principes qui permettront d'offrir une « guideline » au cadre programmatique qui aura pour fonction de rendre opérationnel le cadre stratégique. Ces principes sont :

- La réduction des risques de catastrophes est centrée sur l'Homme Togolais. Sous ce rapport, les communautés sont au centre des préoccupations pour toute politique, programme et projets de Réduction des Risques de Catastrophes. L'approche valorise les savoir-faire locaux, les méthodes d'apprentissage locales, s'inscrit dans une démarche compréhensive et de renforcement des mécanismes communautaires pour faire face aux catastrophes, par le biais de stratégies de mitigation appropriées ;

- La Stratégie de réduction des catastrophes togolaise est basée sur une approche "tous risques" (naturels et causés par l'homme), "intégrée" (toutes les opérations) et "globalisante" (toutes les étapes du cycle des catastrophes). Elle met l'accent sur l'identification, l'analyse, le contrôle et le traitement systématique de tous les risques de catastrophes;

- La Stratégie de réduction des catastrophes togolaise consiste à réduire les faiblesses physiques des personnes, les Vulnérabilités sociales, environnementales et économiques. Elle optimise la planification nationale pour garantir que les communautés les plus exposées aux risques soient prioritaires pour la réduction des vulnérabilités environnementales et socio-économiques. Elle promeut les méthodologies d'analyse/d'évaluation des risques dans la planification pour le développement ;

- Reconnaître le fait que les problèmes associés aux catastrophes relèvent totalement de la responsabilité du gouvernement et s'assurer que les dispositifs les mieux adaptés sont mis en place, compte tenu des ressources disponibles;

- La Stratégie de réduction des catastrophes togolaise vise à être intégrée dans la politique Nationale de Réduction de la pauvreté et de croissance économique du Togo. Ainsi, elle est identifiée et traitée comme telle, dans les priorités du gouvernement ;

- La Stratégie de réduction des catastrophes togolaise vise d'une part le renforcement du cadre institutionnel national et des moyens pour la coordination et opte d'autre part pour le renforcement des compétences locales et communautaires pour se préparer à affronter les catastrophes et réduire leurs impacts ;

- La Stratégie de réduction des catastrophes togolaise est articulée à la politique de décentralisation pour aider au renforcement des compétences locales et régionales ;

- La Stratégie de réduction des catastrophes togolaise encourage le soutien international à être en cohérence avec les principes énoncés plus haut et tourne ses efforts vers la protection des communautés les plus pauvres et les plus faibles. Elle encourage la couverture équitable du pays et l'utilisation efficace des ressources rares ;

- La Stratégie de réduction des catastrophes togolaise reconnaît le lien fort entre les catastrophes, la pauvreté humaine et l'environnement pour un développement durable. Elle est perçue comme la composante d'un programme intégré pour la gestion de l'environnement et la réduction de la pauvreté et est mise en œuvre sur la base de la subsidiarité entre les secteurs-clés ;

- La Stratégie de réduction des catastrophes togolaise reconnaît l'importance de la coopération régionale et internationale et insiste sur la place du Togo au sein des cadres de coopération techniques et politiques régionaux et internationaux ;
- La Stratégie de réduction des catastrophes togolaise vise à soutenir la mise en place d'un cadre programmatique capable de gérer efficacement en relation avec tous les secteurs-clés et à tous les niveaux en relation avec les partenaires techniques et financier. Ce cadre programmatique reste la porte d'entrée unique aussi bien pour les PTF que pour l'Etat pour toute la politique nationale de RRC eu égard aux orientations du DSRP-C ;
- La Stratégie de réduction des catastrophes togolaise considère également que l'aide humanitaire aux populations en crise doit être une préoccupation centrale de la communauté internationale et que les efforts ne seront pas épargnés pour aider au développement d'un environnement sûr pour le peuple togolais ;

### **3.6. Principaux objectif de la Stratégie Nationale**

Le cadre stratégique national de réduction des risques de catastrophes vise essentiellement à

- Réduire les effets négatifs des catastrophes naturelles et de celles causées par l'homme sur la population, leur patrimoine et l'environnement au Togo ;
- Réduire la vulnérabilité socio-économique et physique des populations togolaise;
- Mettre la sécurité et la protection des personnes, l'environnement physique et naturel au centre des préoccupations de l'Etat et de ses partenaires Techniques et Financiers;
- Donner la priorité à l'amélioration des compétences nationales et des acteurs locaux pour prévenir, atténuer et répondre efficacement aux urgences récurrentes;
- Adopter une approche de la Réduction des Risques de Catastrophes centrée sur les personnes et sur tous les types de dangers;
- Intégrer la réduction de la vulnérabilité des populations aux risques de catastrophes aux processus de la planification sectoriel de développement à long terme;
- Développer des dispositifs institutionnels efficaces de gestion des risques de catastrophe impliquant différents niveaux de l'Etat et autres parties prenantes;
- Promouvoir la culture de prévention des risques au sein des communautés par le biais de mécanismes permanents d'éducation et de sensibilisation.

### **3.7 Priorités de la Stratégie**

En tenant compte des objectifs globaux de la politique nationale de gestion des risques de catastrophes, les priorités-clés à court et moyen termes sont identifiées:

- Renforcement des compétences nationales, régionales et locales pour la préparation, la prévention, la mitigation et la réponse face aux catastrophes ;
- Renforcement des systèmes d'informations globalisants pour renforcer l'efficacité de l'analyse, de l'alerte, de la communication et l'information des masses sur les risques de catastrophes à l'échelle communautaire ;
- Développement des mécanismes financiers à long terme ;
- Intégration de la réduction des risques et de la vulnérabilité dans la planification macroéconomique, régionale et locale ;
- Renforcement de la coopération régionale et internationale pour la Réduction des catastrophes.

*CHAPITRE IV*

**CADRE PROGRAMMATIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE LA  
STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE  
CATASTROPHES**

*L'objet de ce chapitre est d'indiquer les éléments constitutifs d'un cadre programmatique national de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de catastrophes pour leur gestion efficace. Cette structure, une fois approuvée, constituera la base institutionnelle autour de laquelle seront opérationnalisés les Plans Nationaux et régionaux et locaux de Réduction des Risques de Catastrophes en relation avec les Ministères des secteurs concernés.*

#### **4.1 Principes fondamentaux du cadre programmatique de mise en œuvre de la stratégie**

- **Conduite**

Pour être efficaces, les dispositifs de gestion des risques et des catastrophes déjà existantes doivent être soutenus par une structure nationale qui bénéficie du soutien des **PTF**. Cette structure permettra à l'Etat et aux PTF d'avoir un cadre unifié de coordination dans le processus de mise en œuvre de la stratégie nationale de Réduction des Risques de Catastrophes conformément aux orientations du DSRP sur la traçabilité des ressources et des interventions de l'Etat et des (Partenaires Techniques et Financiers) PTF. Les responsabilités opérationnelles pour la prévention, la préparation, la réponse et le rétablissement étant déjà attribuées à des secteurs spécifiques, il appartiendra à ce programme de renforcer ces derniers tout en les appuyant à mieux identifier, spécifier et respecter les rôles et responsabilités de chaque entité.

- **Responsabilité**

L'analyse institutionnelle a montré que la prévention, la préparation, la réponse et le rétablissement sont sous la responsabilité des différents ministères, chacun ayant un rôle restreint et souvent non harmonisé. Il est nécessaire d'établir un dispositif interministériel permanent pour la coordination. Cette instance interministérielle à côté des PTF pourrait servir de comité de pilotage du programme de mise en œuvre de la Stratégie Nationale.

La stratégie de réduction des risques de catastrophes sera essentiellement axée autour des composantes suivantes : (i) Gestion du programme ; (ii) Renforcement des capacités (techniques, managériales, matérielles, financière etc.) des institutions et des acteurs en charge de la politique nationale de Réduction des risques de catastrophes ; (iii) Amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la réduction des Risques de Catastrophes ; (iv) Amélioration du système d'information ; (v) Mise en place de projets pilotes de Réduction des Risques de catastrophes au niveau des communautés exposées aux catastrophes. Le présent cadre programmatique qui opérationnalise les options du Gouvernement déjà affirmées dans sa stratégie de réduction de la pauvreté s'appuiera sur des mécanismes qui privilégie les options mentionnées plus haut.

#### **4.2 Cadre de résultats**

L'analyse de situation ci-dessus montre que le Togo reste vulnérable à divers types de risques de catastrophes. Afin d'y remédier, tout un mécanisme de Réduction des Risques et Catastrophes (RRC) a été mis en place à plusieurs niveaux. Cependant, force est de constater que des défis d'ordres institutionnel, juridique, technique et financier bloquent encore l'efficacité de ce dispositif. Celles-ci ont guidé, entre autres, l'élaboration de la présente stratégie nationale, conformément aux orientations du DSRP-C et à la volonté du Gouvernement de faire de la RRC, non seulement une priorité nationale, mais aussi et surtout un élément essentiel du développement et de la réduction de la pauvreté.

Aussi, cette stratégie confirme l'engagement du Gouvernement en relation avec ses partenaires, à développer, promouvoir et mettre en œuvre un cadre programmatique apte à booster le secteur. A travers ce programme, il s'agira d'atténuer la vulnérabilité des populations, des activités économiques et de l'environnement aux risques majeurs de catastrophes. L'atteinte de cet objectif de RRC suppose le renforcement de la collaboration entre les différentes entités que sont le secteur public, le secteur privé et la société civile. Le programme comporte cinq (05) composantes, il s'agit de :

- **Composante 01** : Gestion du programme pour la réduction des risques de catastrophes ;
- **Composante 02** : Amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la réduction des Risques de Catastrophes ;
- **Composante 03** : Renforcement des capacités (techniques, managériales, matérielles, financière etc.) des institutions et des acteurs en charge de la politique nationale de Réduction des risques de catastrophes ;
- **Composante 04** : Amélioration du système d'information ;
- **Composante 5** : réduire les risques sous-jacents
- **Composante 06**: Mise en place de projets pilotes de Réduction des Risques de catastrophes au niveau des communautés exposées aux catastrophes.

Les tableaux ci-après mettent en exergue le cadre des résultats par activités.

**Tableau 1 : Cadre de résultats**

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					
					1	2	3	4	5	6
<b>Composante 1 : Gestion du Programme RRC Togo</b>										
Mettre en place un mécanisme de gestion du programme	<i>Le programme RRC est mis en œuvre et bien géré</i>	Recrutement du personnel du programme (Staff et personnel d'appui)	Contrat personnel	rapport d'avancement	X					
		Mise en place des matériels, équipements et logistiques	Equipements et logistiques disponibles	rapport d'avancement	X					
		Elaboration du manuel de procédures du programme	Manuel disponible	rapport adopté	X					
		Suivi évaluation	Rapport de mise en œuvre adopté	rapport d'avancement	X	X	X	X	X	X
<b>Composante 2 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel</b>										
Développer et renforcer le cadre juridique et institutionnel de la RRC au Togo	<i>Le cadre est revu et amélioré</i>	Réalisation d'une étude pour l'élaboration d'un code RRC (Loi, Décret et arrêté d'application)	Termes de référence	invitation à soumissionner	X	X				
		Plaidoyer pour le vote et/ou la promulgation des projets de lois RRC	Nombre de rencontres avec Réseau des Parlementaires / Lettres plaidoyer au Président et au PM	Loi votée, Décret promulgué		X	X	X	X	X
		Vulgarisation et promotion de l'appropriation du code RRC	Nombre d'exemplaires du Code multiplié et mis à disposition	Nombre de documents et de CD commandés et disponibles		X	X	X	X	X
		Réalisation d'une étude diagnostique institutionnelle approfondie sur les cadres référent en matière de RRC	Document diagnostique validé	Document disponible	X	X				
		Renforcement du cadre institutionnel				X	X	X	X	X



<b>Composante 3 : Renforcement des capacités nationales, sectorielles et locales en matière de prévention, de préparation, de réponse et de relèvement face aux catastrophes</b>										
<b>Doter les institutions de réduction de la RRC en moyens humain, technique et financier d'intervention.</b>	<i>Les capacités de gestion des acteurs sont renforcées</i>	Identification, étude, aménagement et restructuration des zones à risques pour une meilleure gestion des inondations	Etude disponible Quartiers retenus restructurés	Rapport d'activités	X	X	X	X	X	X
		Renforcement des capacités techniques et managériales de la Direction de la Protection civile	Nombre de personnel formés ; liste équipement acquis	Rapport d'activités	X	X	X	X	X	X
		Réalisation et vulgarisation d'un guide de référence d'élaboration des études de danger	Quantité de Guides Plan d'Opération Interne (POI) disponibles	Rapport d'activités		X	X	X	X	X
		Appui à l'élaboration et l'harmonisation de Plan Particulier Intervention (PPI)	Quantité de Guides PPI disponibles	Rapport d'activités		X	X	X	X	X
		Intégration de la RRC dans les curricula de l'Education Nationale	Fiches techniques de formation disponibles	protocole d'accord avec Education nationale	X	X	X	X	X	X
		Intégration de la dimension RRC dans l'Enseignement Supérieur	Nombre de modules de formation RRC disponibles	syllabus	X	X	X	X	X	X
		Renforcement des capacités(techniques, matérielles et financiers) de préparation et de réponse des communautés exposées	Nombre de collectivités formées ou équipées	Rapports d'activités de formations	X	X	X	X	X	X
		Renforcement des capacités techniques des services étatiques et du personnel d'intervention d'urgence sur les principes RRC	Nombre de sessions de formation et d'information des acteurs sur le RRC	Rapport de formation, et liste de présence aux sessions de formation et d'information sur le RRC	X	X	X	X	X	X
		Plaidoyer auprès des autorités administratives	Nombre de réunions tenues	liste de présence aux sessions de sensibilisation	X	X	X	X	X	X

		Formation des acteurs décentralisés sur l'intégration de la RRC dans l'élaboration des instruments de planification du développement	Nombre d'acteurs locaux formés	rapport de formation	X	X	X	X	X	X
		Promotion de la prise en compte de la dimension RRC dans les études d'impacts environnementaux	Nombre d'études d'impact ayant pris en compte la dimension RRC	rapport d'étude	X	X	X	X	X	X
		Promotion de l'intégration de la RRC dans les schémas directeurs d'urbanisme et dans les schémas régionaux d'aménagement du territoire	RRC intégrée aux schémas directeurs d'urbanisme et dans les schémas régionaux d'aménagement du territoire	rapport d'étude	X	X	X	X	X	X
		Renforcement des capacités d'intervention du personnel d'urgence	Mise à disposition de ressources	rapport de formation, feuille de présence	X	X	X	X	X	X
		Formation des acteurs de la plateforme	Nombre de sessions de formation	rapport de formation, feuille de présence	X	X	X	X	X	X
		Formation des collectivités locales à la mise en place des programmes de prévention	Nombre de bouches et poteaux d'incendies	rapport d'étude et rapport d'activités	X	X	X	X	X	X
		Renforcement des capacités d'intervention des structures en charges des plans ORSEC	Quantité de matériels acquis/ nombre d'acteurs formés	rapports d'activités	X	X	X	X	X	X
		Appui à la réactualisation périodique du plan de contingence national et des plans de contingence régionaux arrimés au plan ORSEC	Nombre de plans réactualisés par an	rapports d'activités	X	X	X	X	X	X

		Appui à l'organisation périodique des exercices de simulation des différents plans d'urgence	Mise a disposition des ressources	rapport d'activités	X	X	X	X	X	X
		Appui à la mise en place d'un mécanisme financier d'intervention d'urgence	Ressources financières disponibles pour urgence	protocoles d'accord		X	X			
		Renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation rapide des catastrophes	Nombre de personnes formées ou renforcées	rapport de formation, feuille de présence	X	X	X	X	X	X
		Renforcement des capacités nationales en terme d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post crise (DALA)	Nombre de personnes formés ou renforcés	rapport de formation, feuille de présence	X	X	X	X	X	X
		Mise en place et appuyer une équipe nationale multisectorielle d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post catastrophe	Nombre de personnes formés ou renforcés/ nombres de structures d'accompagnement mis en place	rapport d'activités/rapport de formation		X	X	X	X	X
		Promotion du retour d'expérience post crise	nombre d'ateliers de retour d'expérience post catastrophe organisé		X	X	X	X	X	X
<b>Composante 4 : Amélioration du système d'alerte précoce, d'information ciblant les communautés</b>										
<b>Mettre en place un système efficace multirisque d'alerte précoce</b>	<i>Un système d'information performant est mis en place</i>	Elaboration et mise en œuvre d'un plan IEC pour sensibiliser à la culture du risque	Plan IEC disponible et déroulé	rapport d'avancement	X	X	X	X	X	X
		Capitalisation et approfondissement des études de modélisation des risques	Nombre d'études	document	X	X	X	X	X	X
		Mise en place d'une base de données sur les risques majeurs	base disponible	rapport avancement	X	X				
		Réalisation de la cartographie des risques majeurs à l'échelle nationale	Cartographies disponibles	rapport d'étude		X	X	x	x	

		Réalisation de Réalisation d'une cartographie des risques approfondie à l'échelle des régions	Cartographies disponibles	rapport d'étude		X	X				
		Création d'un répertoire sur l'expertise nationale en RRC	Base de données disponibles	rapport d'avancement	X	X					
		Réalisation d'un atlas de sensibilité des côtes	1 Atlas de sensibilité disponible	rapport d'étude		X	X	X			
		Amélioration des capacités de la société civile	Nombre de personnes de la société civile formées	Rapports de formation et fiches de présence	X	X	X	X	X	X	X
		Amélioration des capacités du secteur privé	Nombre de personnes du secteur privé formées	Rapports de formation et fiches de présence	X	X	X	X	X	X	X
		Renforcement des capacités des collectivités locales	Nombre de personnes des collectivités locales formées	Rapports de formation et fiches de présence	X	X	X	X	X	X	X
		Appui à la création et le fonctionnement d'un centre opérationnel de veille, d'information et de coordination de la RRC	Centre de gestion de l'alerte précoce créé et système d'alerte précoce national est mis en place	Arrêté ou décret portant création	X	X	X	X	X	X	X
		Vulgarisation des mécanismes de gestion de la sécurité maritime	Nombre de réunion d'information tenue,	rapport d'activités	X	X	X	X	X	X	X
		Vulgarisation des mécanismes de gestion de la sécurité aéronautique	Nombre de campagne d'information	rapport d'activités	X	X	X	X	X	X	X
<b>Composante 5 : Développement de projet pilotes</b>											
Réduire les risques sous-jacents	<i>Les facteurs de risques sont réduits aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale</i>	Appui à l'intégration de la dimension RRC dans l'aménagement du territoire, les plans d'urbanisation, et la Gestion des établissement Recevant du Public (ERP)	Documents réalisés / actualisés et validés	Document	X	X	X	X	X	X	X

		Promotion de mécanismes de partage de risques financiers à travers la micro-assurance	Nombre de souscripteurs	Documents	X	X	X	X	X	X
		Promotion de la protection et de l'amélioration des équipements collectifs et infrastructures essentielles	Nombre d'infrastructures et équipement améliorés ou protégés selon des normes anti-aléas	rapport d'expertise	X	X	X	X	X	X
		Amélioration de l'aménagement et de la gestion des bassins	Nombre de bassins aménagés	PV et rapports d'activités		X	X	X	X	X
		Renforcer les capacités nationales en matière de formulation, suivi et mise en œuvre de programmes de relèvement rapide	<i>Nombre d'institutions capacités</i>	PV et rapports d'activités	X	X	X	X		
<b>Composante 6 : Développement de projet pilotes</b>										
<b>Réduire la vulnérabilité des communautés au RRC</b>	<b><i>Les régions les plus vulnérables disposent de projets de Réduction des Risques</i></b>	Réalisation d'une étude approfondie de vulnérabilité	Etude réalisé et validé	Document						
		Appui à la mise en place de projet pilote de réduction des risques majeurs et de gestion des catastrophes au niveau communautaire	Des projets pilotes sont mis en œuvre	rapport d'activités						
		Appui à la mise en place et le fonctionnement des plateformes régionales décentralisées	Mise en place d'un secrétariat technique	rapport d'activités						
		Création de nouveaux réseaux communautaires dans les régions non encore dotées	Nombre de réseaux créés dans les régions	pv d'installation et rapports d'activités		X	X	X	X	X
		Appui à la mise en place et le fonctionnement des plateformes au niveau sectoriel								



**Budget du programme par activités et composantes**

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	ANNEE DE REALISATION						BUDGET
			1	2	3	4	5	6	
<b>COMPOSANTE 1</b>									
<i>Gestion du Programme RRC</i>	<i>Le programme RRC est mis en œuvre et bien géré</i>	Gestion du programme (Staff et personnel d'appui)	X	X	X	X	X	X	1.036.686.032
		Mise en place des matériels, équipements et logistiques	X						
		Elaboration du manuel de procédures du programme	X						5.000.000
		Suivi évaluation	X	X	X	X	X	X	18.000.000
<b>COMPOSANTE 2</b>									
<i>Renforcement du cadre juridique et institutionnel</i>	<i>Le cadre est revu et amélioré</i>	Lancement d'une mission d'étude pour l'élaboration d'un code RRC (Loi, Décret et arrêté d'application)	X	X					25.000.000
		Plaidoyer pour le vote et/ou la promulgation des projets de lois RRC		X	X	X	X	X	5.000.000
		Vulgarisation et promotion de l'appropriation du code RRC		X	X	X	X	X	30.000.000
		Lancement d'une étude diagnostic institutionnel sur les cadres référent en matière de RRC	X	X					15.000.000

COMPOSANTE 3

COMPOSANTE 3									
<p><i>Renforcement des capacités nationales, sectorielles et locales en matière de préparation, de réponse et de relèvement face aux catastrophes</i></p>	<p><i>Les capacités de gestion des acteurs sont renforcées</i></p>	Renforcement des capacités techniques et managériales de la Direction de la Protection civile	X	X	X	X	X	X	<b>15 000 000</b>
		Appui à la réalisation et la vulgarisation d'un guide d'élaboration des Plan d'Opération Interne		X	X	X	X	X	30.000.000
		Appui à l'élaboration et la mise en œuvre de Plan Particulier Intervention (PPI)		X	X	X	X	X	200.000.000
		Intégration de la RRC dans les curricula de l'Education Nationale	X	X	X	X	X	X	60. 000. 000
		Renforcement des capacités des services étatiques et du personnel d'intervention sur les principes RRC	X	X	X	X	X	X	150.000.000
		Plaidoyer auprès des autorités administratives	X	X	X	X	X	X	70.000.000
		Formation des acteurs décentralisés sur l'intégration de la RRC dans l'élaboration des instruments de planification du développement		X	X	X	X	X	<b>150 000 000</b>
		Promotion de la prise en compte de la dimension RRC dans les études d'impacts environnementaux		X	X				30.000.000
		Promotion de l'intégration de la RRC dans les schémas directeurs d'urbanisme et dans les schémas régionaux d'aménagement du territoire		X	X				30.000.000
		Appui au projet de renforcement des capacités du Groupement National des Sapeurs Pompiers	X	X	X	X	X	X	150.000.000



		Renforcement des capacités des acteurs de l'urgence (GNSP, Forces de sécurité, personnel de santé etc.) dans la prise en charge des risques Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique etc....		X	X	X	X	X	10 000 000
		Renforcement des capacités d'intervention des structures en charges des plans ORSEC		X	X	X	X	X	20 000 000
		Appui à la réactualisation périodique du plan de contingence national et des plans de contingence régionaux arrimés au plan ORSEC	X	X	X	X	X	X	50 000 000
		Appui à l'organisation périodique des exercices de simulation des différents plans d'urgence		X	X	X	X	X	50.000.000
		Appui à la mise en place d'un mécanisme financier d'intervention d'urgence et de relèvement		X	X				15.000.000
		Renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation rapide des catastrophes		X	X	X	X	X	70.000.000
		Renforcement des capacités nationales en terme d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post crise (DALA)		X	X	X	X	X	100.000.000

		Promouvoir le retour d'expérience post crise ?		X	X	X	X	X	25.000.000
<b>COMPOSANTE 4</b>									
<i>Amélioration du système d'information ciblant les communautés</i>	<i>Un système d'information performant est mis en place</i>	Elaboration et mise en œuvre un plan IEC pour sensibiliser à la culture du risque	X	X	X	X	X	X	100.000.000
		Capitalisation et approfondissement des études de modélisation des risques	X	X	X	X	X	X	50.000.000
		Mise à jour la base de données sur les risques majeurs	X	X	X	X	X	X	25.000.000
		Réalisation de la cartographie des risques majeurs à l'échelle nationale		X	X				10.000.000
		Création d'un répertoire sur l'expertise nationale en RRC	X	X					5.000.000
		Réalisation d'un atlas de sensibilité des côtes		X	X	X			50.000.000
		Appui à la création et le fonctionnement d'un centre opérationnel de coordination de la RRC (centre de coordination, de veille et d'alerte)	X	X	X	X	X	X	1.000.000.000

		Vulgarisation des mécanismes de gestion de la sécurité maritime		X	X				10.000.000
		Vulgarisation des mécanismes de gestion de la sécurité aéronautique		X	X				10.000.000
<b>COMPOSANTE 5</b>									
<i>Réduire les risques sous jacents</i>	<i>Les facteurs de risques sont réduits aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale</i>	Appui à l'intégration de la dimension RRC dans l'aménagement du territoire, les plans d'urbanisation, et la Gestion des établissements Recevant du Public (ERP)	X	X	X	X	X	X	150 000 000
		Promotion de mécanismes de partage de risques financiers à travers la micro-assurance	X	X	X	X	X	X	200 000 000
		Promotion de la protection et de l'amélioration des équipements collectifs et infrastructures essentielles	X	X	X	X	X	X	700 000 000
		Amélioration de l'aménagement et de la gestion des bassins	X	X	X	X	X	X	500 000 000
		Renforcer les capacités nationales en matière de formulation, suivi et mise en œuvre de programmes de relèvement rapide	X	X	X	X	X	X	50 000 000
<b>COMPOSANTE 6</b>									

<b><i>Appuyer la mise en place de projets RRC</i></b>	<b><i>Les communautés issues des zones affectées ou vulnérables ont accès à des projets RRC</i></b>	Réalisation d'une étude approfondie de vulnérabilité	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	15 000 000
		Appui à la mise en place de projet pilote de réduction des risques majeurs et de gestion des catastrophes au niveau communautaire ciblant les communautés victimes des inondations	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	700 000 000
		Appui à la mise en place et le fonctionnement des plateformes régionales décentralisées	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	80.000.000

## CADRE DE FINANCEMENT ET BUDGET

RUBRIQUES	<i>CADRE DU FINANCEMENT</i>			<i>COUT TOTAL EN FCFA</i>
	<i>SNU</i>	<i>ETAT DU TOGO</i>	<i>AUTRES PARTENAIRES</i>	
<u>Composante 1</u> : Gestion du Programme RRC Togo				1.059.686.032
<u>Composante 2</u> : Renforcement du cadre juridique et institutionnel				75.000.000
<u>Composante 3</u> : Renforcement des capacités nationales, sectorielles et locales en matière de prévention, de préparation, de réponse et de relèvement face aux catastrophes				1.705.000.000
<u>Composante 4</u> : Amélioration du système d'information ciblant les communautés				1.260.000.000
<u>Composante 5</u> : réduire les risques sous jacents				1.600.000.000
<u>Composante 6</u> : Appui à la mise en œuvre d'activités RRC				795.000.000
<b>TOTAL</b>				<b>6.494.686.032</b>

## **5. Mise en œuvre de la stratégie nationale**

### **5.1 Mobilisation des ressources financières**

La mise en œuvre de la stratégie dépendra du niveau de mobilisation des ressources financières nécessaires. Deux approches de mobilisation des ressources s'offrent :

- Recours aux ressources internes ;
- Recours aux partenaires au développement.

#### **5.1.1 Recours aux ressources internes**

La mobilisation des ressources internes portera sur :

- les ressources budgétaires du Togo ;
- le Fonds National pour l'Environnement ;
- les contrats de partenariats avec les entreprises, la contribution des collectivités locales, associations, ONG et autres acteurs nationaux ;
- etc.

#### **5.1.2 Recours aux partenaires en développement**

Les partenariats devront être améliorés pour mobiliser des ressources financières en vue de la mise en œuvre de la stratégie. Il s'agit entre autres du SNU, BM, BAD, CEDEAO, UEMOA, Secrétariat SIPC. Les partenaires bilatéraux pourront également être sollicités pour la mobilisation des ressources financières.

## **5.2 Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la stratégie**

La nature multisectorielle, transversale et décentralisée de réduction de risques de catastrophe dans un contexte de développement socio-économique amène à proposer, pour la mise en œuvre de la stratégie, un schéma qui fait appel à de nombreuses institutions dans le pays ainsi qu'à divers bailleurs de fonds. L'approche d'actions intégrées et cohérentes sera privilégiée par une mise en œuvre harmonieuse et coordonnée des activités.

La Plate forme nationale pour la réduction des catastrophes sera l'organe d'orientation, de suivi et de l'évaluation globale de la mise en œuvre de la stratégie.

La mise en œuvre de la stratégie sera assurée à deux niveaux institutionnels pour :

- la satisfaction des besoins intersectoriels ;
- la satisfaction des besoins sectoriels.

#### **5.2.1 Exécution des actions au niveau intersectoriel**

La mise en œuvre de la stratégie implique plusieurs secteurs ; par conséquent nécessite une coordination aux fins d'une synergie des efforts. L'arrangement institutionnel reposera sur la Plate forme nationale sur RRC dotée d'un Secrétariat Technique de la Plate forme. Le Ministère en charge de l'environnement à abrite le Secrétariat Technique de la Plate forme sur la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) assurera l'essentiel des responsabilités d'exécution des actions intersectorielles.

### **5.2.1.1 Mission de la Plate forme nationale sur la RRC**

La Plate forme nationale sur la RRC aura pour mission de:

- veiller à la bonne exécution de la stratégie ;
- donner une orientation pour l'exécution des activités ;
- assurer le suivi et l'évaluation globale de la mise en œuvre des actions et composantes de la stratégie.

### **5.2.1.2 Mission du Secrétariat Technique de la Plate forme nationale sur la RRC**

Le Secrétariat Technique assurera la coordination technique à travers ::

- la mise en œuvre de la stratégie ;
- des activités administratives ;
- la fourniture des supports scientifiques, techniques, financiers et administratives nécessaires au travail de la Plate forme ;
- la facilitation de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des composantes et actions sectorielles ;
- l'appui nécessaire aux secteurs en cas de besoin ;
- la remise des rapports et des demandes à qui de droit ;
- l'examen de conformité de tout document avec le CAH et les priorités nationales de développement, notamment le DSRP ;
- l'exécution de toutes les composantes prévues dans la stratégie ;
- la production des rapports périodes.

### **5.2.2 Exécution des actions au niveau sectoriel**

La mise en œuvre de la stratégie au niveau sectoriel relève de la responsabilité de chaque institution et/ou acteur suivant sa politique en liaison avec le Secrétariat Technique qui assure la mise en œuvre de la stratégie.

Les actions de RRC à mener seront conduites au niveau des différents ministères, du secteur privé, des ONG, des autres acteurs de la société civile, des communautés locales, par une structure ou une entité désignée a cet effet. et qui devra servir d'interlocuteur sectoriel à la plate forme nationale.